

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets matériels

- maison de village à Hatrival
- aménagement du centre de Mirwart
- logements tremplins à Awenne
- halls relais à Saint-Hubert

projets immatériels

- schéma de développement communal
- réunion publique
- fête des associations
- deuxième opération de rénovation urbaine

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets matériels

- maison de village à Hatrival

Projets du lot 1

PM-1-001

Hatrival – Aménagement d'une Maison de village

1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une Maison de village à Hatrival, dans le bâtiment de l'ancienne école, actuellement occupé par le Club des Jeunes et la salle des sports de l'école primaire communale, en tirant le meilleur parti possible de l'environnement paysager et en respectant le caractère architectural et touristique du village.

Cette Maison remplacera l'actuelle Maison de village, propriété du doyenné, mitoyenne, difficile d'accès, inconfortable et en mauvais état général.

Ce projet viendra en soutien de la riche vie associative locale, permettra de développer de nouvelles activités, associatives et privées, et fédèrera les habitants autour d'un bien commun.

Le projet envisagé ne touchera pas à l'enveloppe extérieure du bâtiment. Sera par contre ajoutée une annexe à toit plat, avec terrasse, parallèle aux limites du terrain mais perpendiculaire au bâtiment existant. Le rez-de-chaussée accueillera une petite salle de village pour 24 personnes. L'annexe sera affectée à une grande salle d'une capacité de 108 personnes. Des locaux de rangement directement accessibles sont prévus. Le sous-sol de l'annexe, accessible par l'arrière, sera réservé au Club des jeunes. Un parking d'une capacité totale de 26 places, dont 3 pour les PMR, est prévu. Les différents niveaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite via des rampes d'accès. Une zone de jeux pourra être aménagée en contrebas.

Sa conception et sa réalisation sont guidées par les principes de simplicité, fonctionnalité, rationalité, économie d'énergie et intégration architecturale.

Un Règlement d'Ordre Intérieur sera établi. Un Comité de gestion, responsable du calendrier d'occupation, de la perception des locations et du respect du R.O.I. sera constitué.

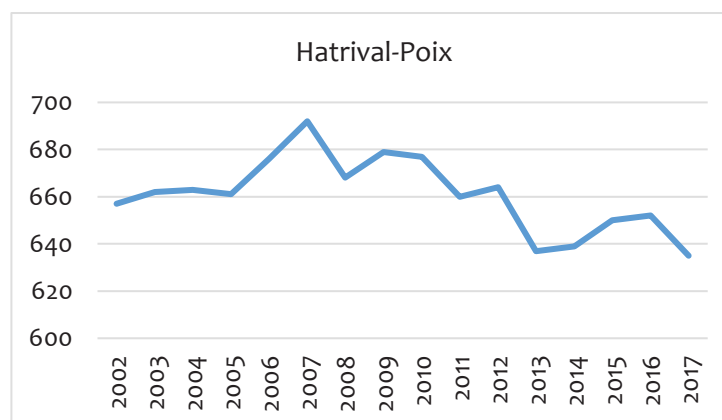
2. Justification du projet

La réalisation de ce projet se justifie de quatre manières.

Tout d'abord, il s'agit d'un projet inscrit dans le PCDR initial et qui avait été choisi par la CLDR comme dernier projet de la 1^{re} phase de mise en œuvre du PCDR. Le temps a malheureusement manqué pour faire aboutir l'élaboration de la convention-exécution. Entretemps, les habitants d'Hatrival avaient été consultés et la fiche-projet, esquissée.

Ensuite, Hatrival est, par ordre d'importance démographique, le 3^e village de la commune. Il compte 635 âmes (11,4% de la population totale de la commune), mais a perdu 8% de ses habitants en dix ans. Depuis 2013, la population était en augmentation, mais elle est actuellement à nouveau en diminution. Par ailleurs, la proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans est faible (18%), inférieure à la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans (21%). Dans cette section vieillissante et en

difficulté de croissance démographique, il est important de soutenir et équiper toutes les initiatives et associations travaillant à son animation.



Le 1^{er} février 2017 a eu lieu une consultation locale sur le projet d'aménagement de la Maison de village, organisée par la CLDR. Plus de quarante habitants d'Hatival se sont déplacés pour participer au choix du bâtiment à aménager et pour exposer leurs attentes. Ils ont fait la démonstration de la forte mobilisation locale en faveur de ce projet et détaillé tous les développements qu'ils en espèrent.

Enfin, l'état et l'inconfort de l'actuelle Maison de village (Cercle Saint-Joseph) sont tels que les activités qui s'y déroulent encore sont vouées à l'extinction à plus ou moins brève échéance, ce qui conduirait à un appauvrissement de la vie associative et communautaire locale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient pleinement le défi du PCDR et directement deux de ses objectifs stratégiques.

L'aménagement de la Maison de village dans l'entité d'Hatival constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de rester, de s'intégrer et de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il contribue directement à :

- « favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement » (objectif 3);
- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général » (objectif 1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif direct et important sur le pilier social et culturel, par sa participation active au développement de la vie sociale, associative et culturelle du village où il prend place. Il a également un impact sur le pilier environnement par les choix de construction qui seront faits (isolation, type de chauffage, type de matériaux, consommation énergétique, intégration paysagère). L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux.	+++	+	+

5. Localisation et statut

Rue de L'église 40 à 6870 Hatrival. Propriété communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, les habitants d'Hatrival, la RW.
Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Avis de la CLDR.
- **État du dossier**
 - Projet prioritaire du Lot 1.
 - Fiche projet et annexes.
- **Programme des travaux**
 - Maison de village avec locaux de réunion indépendants à l'étage et au sous-sol.
- **Planification**
 - Convention-exécution 2018. Réalisation en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Demande de permis d'urbanisme.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Constitution d'un Comité de gestion de la Maison de village (responsable devant la Commune);
 - Détermination des usages et usagers autorisés ;
 - Élaboration d'un R.O.I. et d'un tarif de location ;
 - Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Voir estimatif détaillé en annexe		
Travaux HTVA	705.140,63 €	DR (615.004,99€)
Rénovation du bâtiment	191.026,63€	Commune (315.004,99€)
Construction de l'annexe	391.000,00€	
Aménagement des abords	123.114,00€	
Frais (auteur de projet, surveillance et coordination sécurité-santé) - 9%	63.462,66€	
TVA (21%)	161.406,69€	
Total (TFC)	930.009,98€	

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de la Maison de village et de ses abords	1	Commune et RW

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'associations différentes utilisant la Maison de village	5/an	Commune (Comité de gestion de la Maison de village)
Nombre d'activités de diverses natures organisées dans la Maison de village	3/mois	
Nombre de villageois différents fréquentant la Maison de village	130/an	

10. Annexes

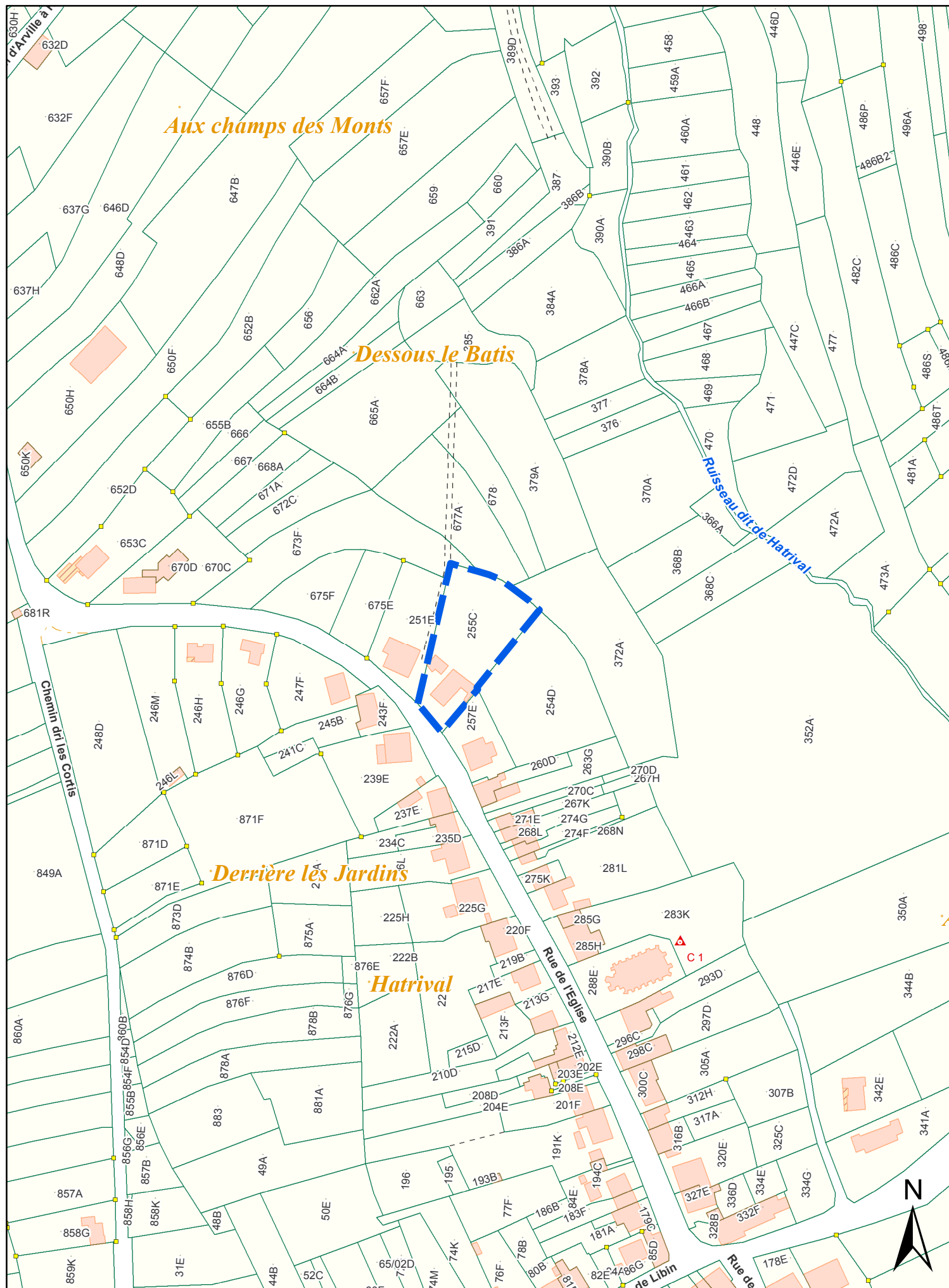
- Plan de situation.
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur.
- Dossier photographique.
- Coût estimatif de l'aménagement.
- Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution.



Plan cadastral

Echelle : 1/2.500

HATRIVAL / 4°DIV / SECTION B / 255C



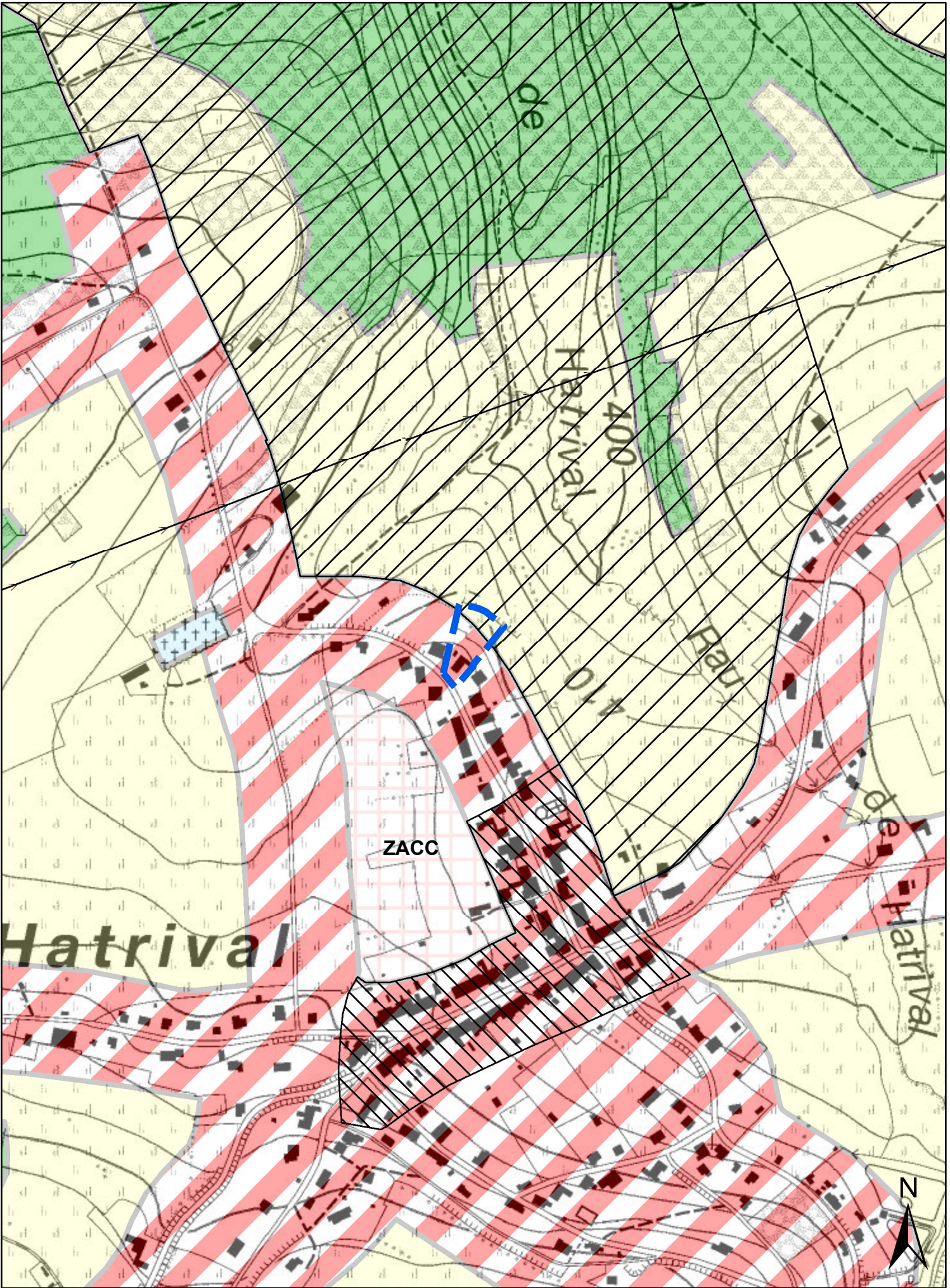


Photo 01



Photo 02



Photo 03



Photo 04



Photo 05



Photo 06



Photo 07



Photo 08



Photo 09



PCDR de Saint-Hubert
Maison de village à Hatrival
Estimation Fiche



Intitulé du poste	Montant
RECAPITULATIF DES POSTES	
Rénovation	
Démolitions diverses	7.000,00
Gros-œuvre	35.020,17
Toiture	25.332,06
Menuiseries extérieures	26.727,66
Parachèvements	35.706,75
Techniques spéciales	32.240,00
Cuisine équipée	18.000,00
Parois amovible	11.000,00
Total rénovation	191.026,63
Annexe	
GROS-ŒUVRE	159.919,00
TOITURE	43.401,00
MENUISERIES EXTERIEURES	23.851,00
PARACHEVEMENTS	78.591,00
CHAUFFAGE + VENTILATION + SANITAIRE	54.349,00
ELECTRICITE	30.889,00
Total Annexe	391.000,00
Abords	
Travaux préparatoires - Démolitions	960,00
Terrassements	5.515,00
Sous-fondations / Fondations	27.462,00
Revêtements	22.027,00
Éléments linéaires	5.925,00
Drainage et egouttage	7.280,00
Petits ouvrages d'art	19.925,00
Gazonnement, Plantations et mobilier urbain	20.420,00
Travaux en régie et divers	13.600,00
Total Abords	123.114,00
Total HTVA	705.140,63

PCDR de Saint-Hubert
Maison de village à Hatrival
Estimation Fiche



Intitulé du poste	Montant
-------------------	---------

CALCUL DES FRAIS

Honoraires	9%	63.462,66
------------	----	-----------

Architecte
Ingénieur en stabilité
Ingénieur en techniques spéciales
Responsable PEB
Coordinateur sécurité santé

Total HTVA		768.603,29
TVA	21%	161.406,69

Total TVAC		930.009,98
------------	--	------------

REPARTITION DES SUBSIDES

DEVELOPPEMENT RURAL	80%	< 500000 €	400.000,00
DEVELOPPEMENT RURAL	50%	> 500000 €	215.004,99
DEVELOPPEMENT RURAL		TOTAL	615.004,99
COMMUNE		SOLDE	315.004,99

Maison de village d'Hatrival

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution.

Activités actuelles

Sont énumérées ci-après les activités qui se déroulent dans l'actuelle Maison de village (le *Cercle Saint-Joseph*), qui sera désaffecté, et celles qui sont logées dans l'ancienne école, laquelle deviendra au terme du projet l'unique Maison de village d'Hatrival où seront regroupées toutes les activités.

Ont lieu au Cercle Saint-Joseph

- Les événements organisés par l'association de parents :
 - trois fois par an ;
 - une centaine de personnes ;
 - usage d'une scène.
- Les fêtes de famille.
- Les bals des kermesses :
 - 2 fois par an ;
 - une centaine de personnes.
- les réunions des joueurs de cartes :
 - une dizaine de participants ;
 - hebdomadaires.

Sont situés dans l'ancienne école

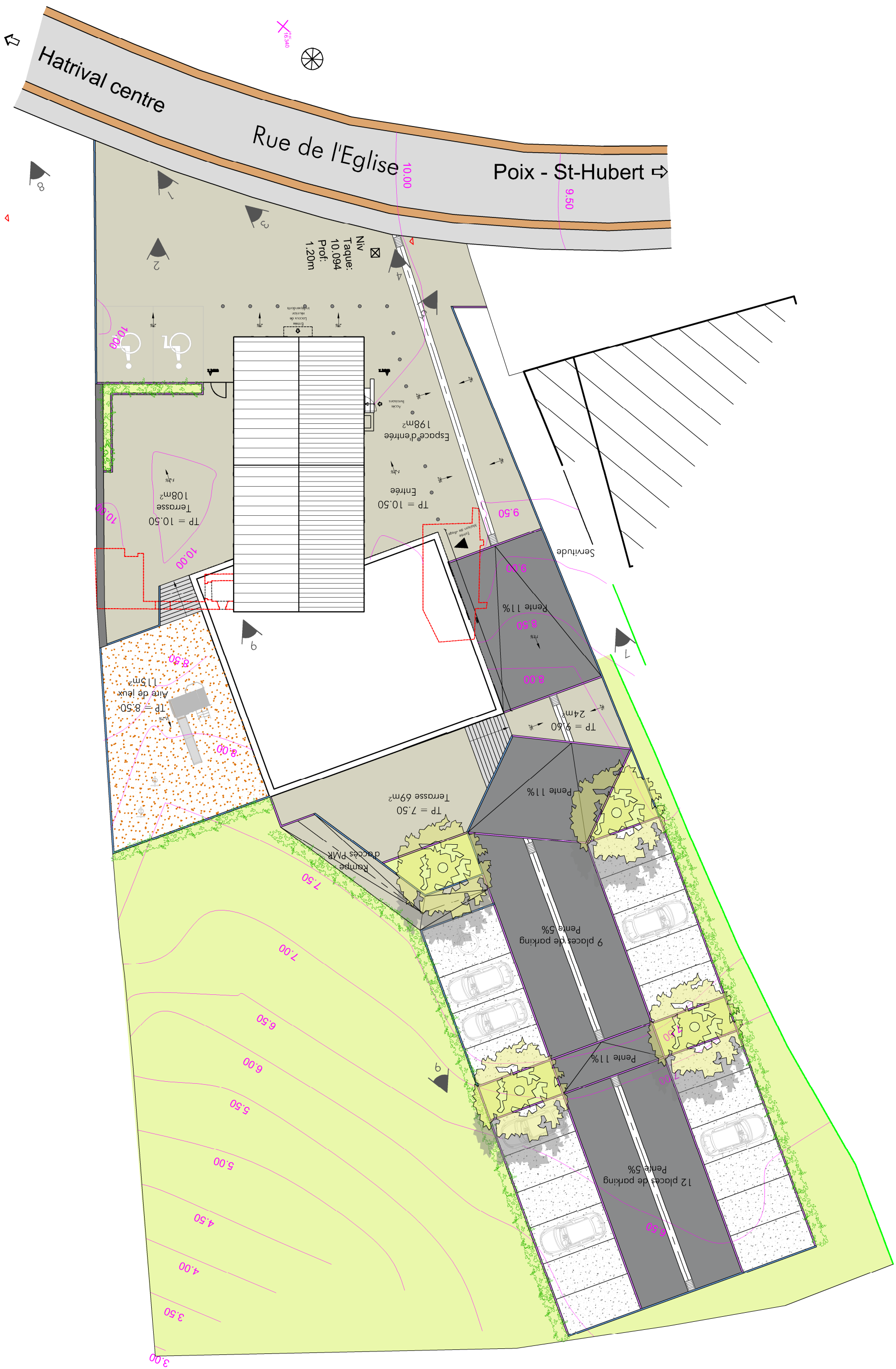
- Le Club des jeunes :
 - dix personnes au moins ;
 - local exclusif.
- La salle de gymnastique de l'école communale :
 - groupe de 25 enfants de l'entité ;
 - équipement permanent (espaliers).

Perspectives d'évolution

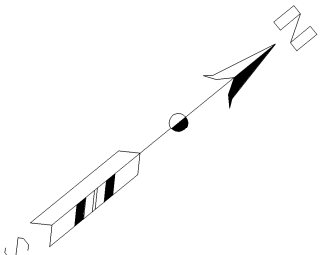
Toutes les activités énumérées ci-avant se poursuivront, rassemblées dans la nouvelle Maison de village.

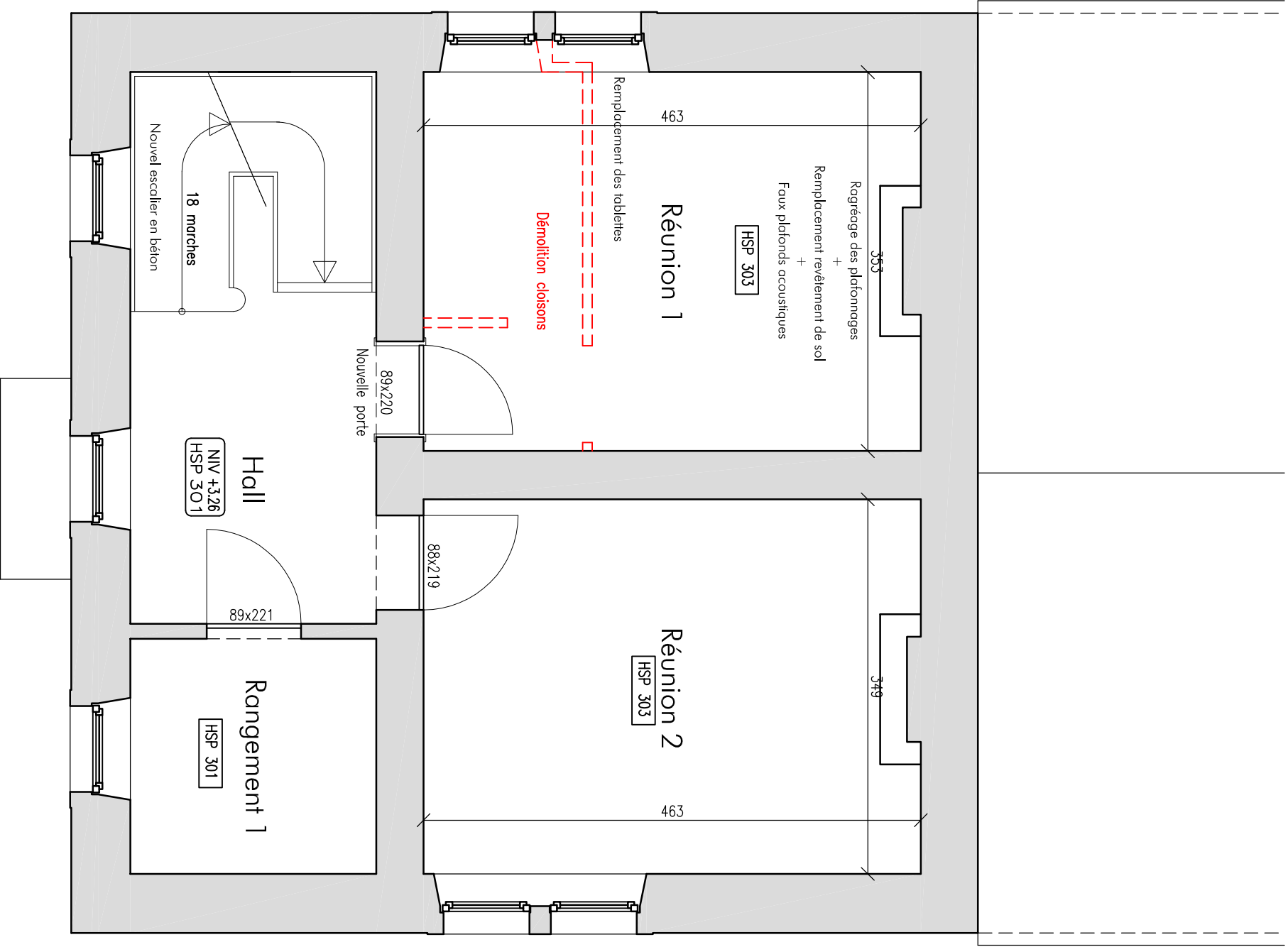
Consultés le 1^{er} février 2017, les habitants d'Hatrival ont souhaité que soient prévus des espaces permettant de développer les activités nouvelles suivantes :

- Marché de Noël
- Départ de marches (ADEPS) et activités sportives ;
- Réunions d'associations culturelles ;
- Réunions de petits comités ;
- Cours de cuisine ;
- Accueil de groupes scouts pour la nuit ;
- Activités extérieures (jeu de quilles).



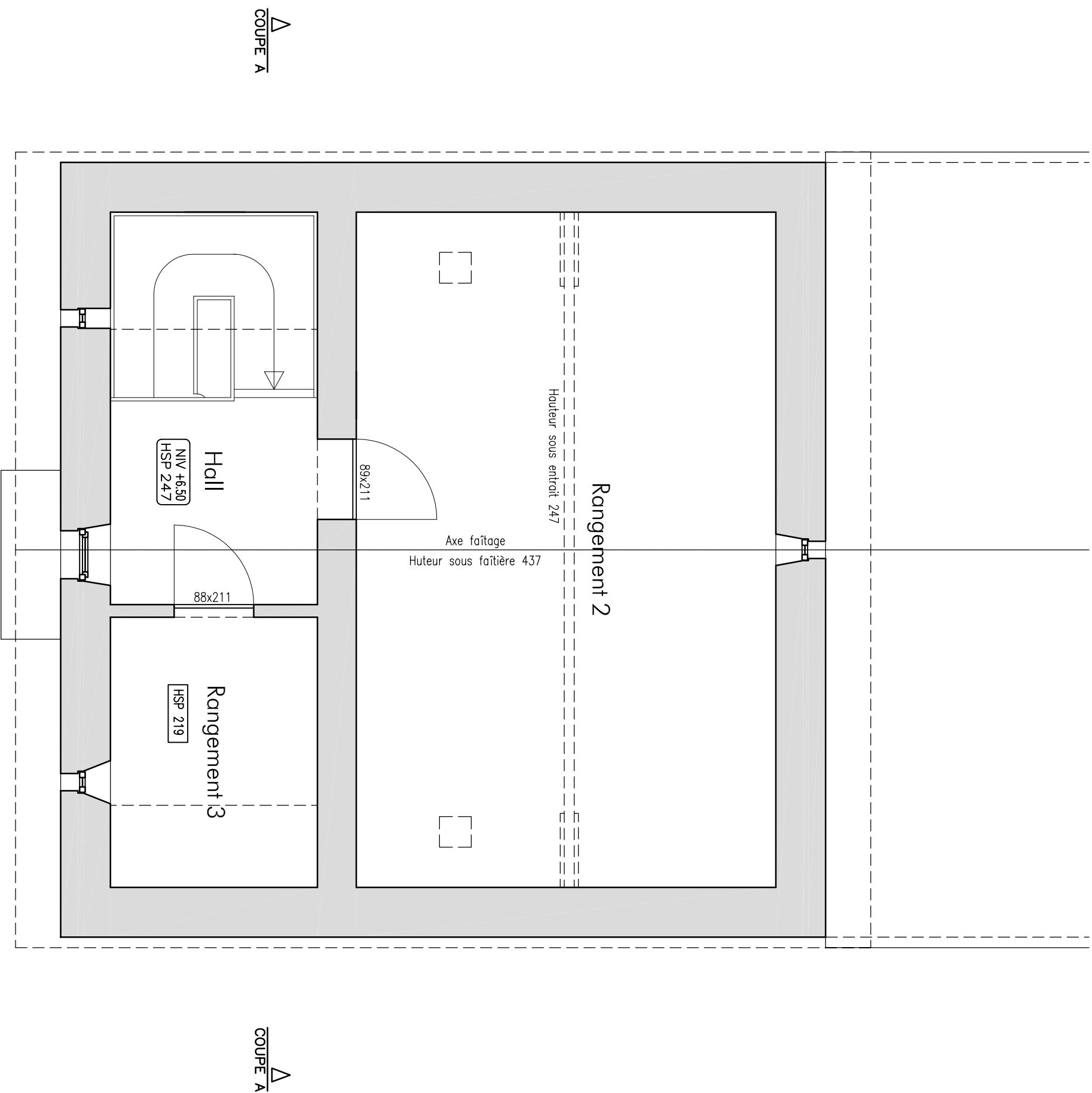






Δ
COUPE A

Δ
COUPE A



PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets matériels

- aménagement du centre de Mirwart

PM-1-002

Mirwart – Aménagement du centre du village**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à aménager les espaces publics du cœur du village de Mirwart, reconnu comme un des « Plus beaux villages de Wallonie » depuis avril 2016.

Il s'agit concrètement de :

- rénover les voiries publiques (revêtements en hydrocarboné et en pavés de béton, caniveaux...);
- créer des trottoirs;
- réfectionner/remplacer l'égouttage et l'alimentation en eau;
- (ré)aménager certains espaces verts et parkings;
- enterrer les lignes électriques;
- renouveler les appareils d'éclairage public.

Ces aménagements respecteront les principes d'esthétique, simplicité, robustesse et durabilité, économie d'énergie, facilité d'entretien.

Le périmètre concerné est repris sur les cartes jointes et correspond au cœur historique du village, jusqu'à l'entrée du domaine du château.

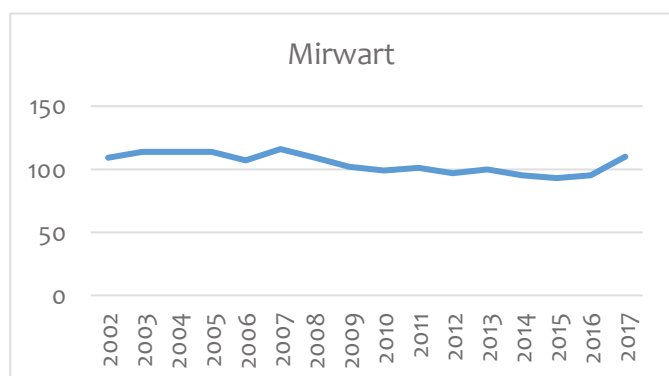
2. Justification du projet

L'objectif du projet est de faire correspondre la qualité des espaces publics avec la qualité du patrimoine bâti et historique du village de Mirwart qui a justifié sa reconnaissance récente comme un des « Plus beaux villages de Wallonie ».

Il s'agit donc de valoriser, par des aménagements qualitatifs, un des nouveaux atouts de Saint-Hubert, en gommant les faiblesses visuelles relevées comme des voiries abimées, l'absence de trottoirs, la présence de nombreux câbles électriques aériens, un système d'éclairage public vétuste et inadapté.

L'intention finale est d'augmenter l'attractivité du village, au bénéfice de l'économie locale (principalement), communale et régionale, tout en stimulant la démographie du village par une offre de cadre de vie plus agréable et dynamique aux habitants et seconds résidents.

Entre 2002 et 2016, Mirwart a en effet subi une forte décroissance de sa population, en perdant, en valeur relative, près d'un cinquième de celle-ci. En 2017, le village a connu une importante hausse du nombre de ses habitants (+15), mais celle-ci est liée à l'installation au domaine provincial, fin 2016, de l'ASBL Aube nouveau service d'aide à la jeunesse, qui accueille 58 enfants et adolescents dont les parents ne peuvent plus assurer la garde.



Il compte aujourd'hui 110 habitants. En outre, il se distingue par un nombre élevé de secondes résidences (53), soit 30% du total recensé sur le territoire communal.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet soutient pleinement le défi du PCDR et directement quatre de ses objectifs stratégiques.

L'aménagement des espaces publics de Mirwart, en support à son label de « Plus beau village de Wallonie », constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de venir et rester à Saint-Hubert ».

Il contribue directement à :

- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général » (objectif 1) ;
- « générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes » (objectif 2) ;
- « valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales » (objectif 4) ;
- « stimuler le développement de l'activité économique, en particulier du tourisme, et la mise à l'emploi » (objectif 5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif direct sur l'économie, de deux manières : soutien à l' local et à l'économie régionale par l'augmentation de l'attractivité du village de Mirwart d'une part, mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux d'autre part. Il agit positivement sur l'environnement par l'amélioration du cadre de vie et par l'utilisation d'équipements moins énergivores (éclairage). Enfin, les aménagements réalisés viendront en support à la vie sociale et culturelle locale (organisation d'événements, d'activités en lien avec le label notamment).	+	++	++

5. Localisation et statut

Localisation : cœur du village de Mirwart (voir plan de situation).

Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural & périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

Statut de propriété : domaine public communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Ville de Saint-Hubert (propriétaire des espaces publics concernés).

Parties prenantes : Ville de Saint-Hubert, CLDR, RW, ASBL « Plus Beaux villages de Wallonie » (conseils, avis).

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

La reconnaissance récente de Mirwart comme un des « Plus beaux villages de Wallonie » demande de réaliser rapidement les aménagements permettant de mettre en valeur ce statut.

Les espaces à aménager font déjà partie du domaine public de la Ville de Saint-Hubert.

- **État du dossier**

Etude au stade avant-projet chiffré.

Contacts pris avec Ores pour estimation des aménagements lui revenant (enfouissement des lignes et nouvel éclairage).

- **Programme des travaux**

Réalisation des travaux en une phase.

- **Planification**

Convention 2019.

Etude des aménagements et démarches administratives en 2019.

Lancement des travaux en 2020.

Fin des travaux en 2021.

- **Démarches administratives à réaliser**

Demande d'un devis officiel à ORES et VOO.

Demande d'une étude par l'AIVE en vue de la subside de la part égouttage.

Avis du fonctionnaire délégué sur la partie aménagement du territoire.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

Entretiens réguliers des espaces publics par la commune (balayage, désherbage, entretiens réguliers des équipements et plantations).

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA	897.000,00 €	DR (727.959,53 €)
Egouttage	122.000,00 €	Commune (427.959,53 €)
Distribution d'eau	138.000,00 €	
Voiries (y compris plantations, mobilier urbain...)	462.500,00 €	
Enfouissement réseau électrique + télédistribution + pose nouvel éclairage	150.000,00 €	
Aménagement de la cour de l'ancienne école (espace vert)	12.500,00 €	
Aménagement du parvis de l'Eglise	12.000,00 €	
Frais (auteur de projet, surveillance et coordination sécurité-santé) - 6,5%	58.305,00 €	
TVA (21%)	200.614,05 €	
Total (TFC)	1.155.919,05 €	

Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
M² d'espaces publics aménagés	6.000 m²	Calcul sur base du Plan as-built

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la fréquentation du village	+10% d'augmentation du chiffre d'affaires des établissements du village entre 2017 et 2024	Comptes annuels des établissements du village.
Augmentation du nombre d'habitants et seconds résidents du village de Mirwart	+ 20 unités au 1/1/2023	Service population de la Ville de Saint-Hubert

10. Annexes

- Plan de situation (2 parties).
- Plans d'avant-projet (3 parties).
- Périmètre d'intervention sur plan de secteur.
- Dossier photographique et localisation des prises de vue.

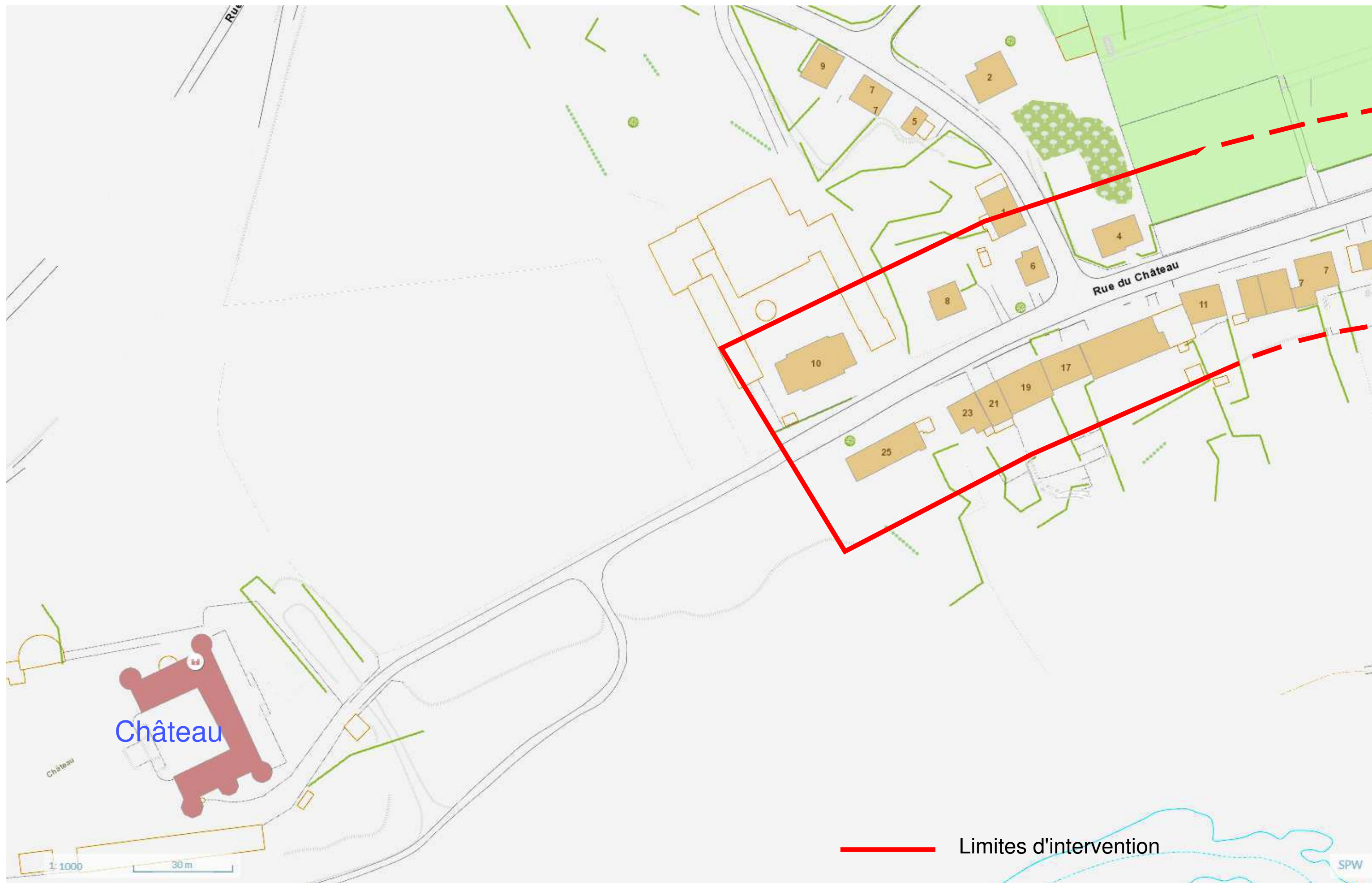






PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12



PHOTO 13



PHOTO 14



PHOTO 15



PHOTO 16



PHOTO 17



PHOTO 18



PHOTO 19



PHOTO 20



PHOTO 21



PHOTO 22



PHOTO 23





1) Voiries et abords

Estimation globale du coût	Montant
Travaux HTVA	637.000,00 €
Voiries (y compris plantations, mobilier urbain...)	462.500,00 €
Enfouissement réseau électrique + télédistribution + pose nouvel éclairage	150.000,00 €
Aménagement de la cour de l'ancienne école (espace vert)	12.500,00 €
Aménagement du parvis de l'Eglise	12.000,00 €
Frais (auteur de projet, surveillance et coordination sécurité-santé) - 6,5%	41.405,00 €
TVA (21%)	142.465,05 €
Total (TFC)	820.870,05 €

2) Distribution d'eau

Estimation globale du coût	Montant
Travaux HTVA	138.000,00 €
Frais (auteur de projet, surveillance et coordination sécurité-santé) - 6,5%	8.970,00 €
TVA sur travaux (0%)	- €
TVA sur frais (21%)	1.883,70 €
Total (TFC)	148.853,70 €

3) Egouttage

Estimation globale du coût	Montant
Travaux HTVA	122.000,00 €
Frais (auteur de projet, surveillance et coordination sécurité-santé) - 6,5%	7.930,00 €
TVA (21%)	27.285,30 €
Total (TFC)	157.215,30 €

4) Financement

Développement rural: tous travaux, honoraires et TVA, hors égouttage

Développement rural - < 500.000€	80%	400.000,00 €
Développement rural - > 500.000€	50%	234.861,88 €
Total Développement rural		634.861,88 €
Solde à charge communale		334.861,88 €

SPGE: égouttage, travaux, honoraires et TVA

SPGE (égouttage)*	79%	124.200,09 €
Solde à charge communale		33.015,21 €

* Taux - Source: AIVE, E. Cottin, le 10/8/2017

5) Recapitulatif

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement		
Travaux HTVA	897.000,00 €			
Egouttage	122.000,00 €	DR	634.861,88 €	56,3%
Distribution d'eau	138.000,00 €			
Voiries (y compris plantations, mobilier urbain...)	462.500,00 €	SPGE	124.200,09 €	11,0%
Enfouissement réseau électrique + télédistribution + pose nouvel éclairage	150.000,00 €			
Aménagement de la cour de l'ancienne école (espace vert)	12.500,00 €			
Aménagement du parvis de l'Eglise	12.000,00 €			
Frais (auteur de projet, surveillance et coordination sécurité-santé) - 6,5%	58.305,00 €	Commune	367.877,09 €	32,6%
TVA	171.634,05 €			
Total (TFC)	1.126.939,05 €	Total	1.126.939,05 €	

PROVINCE DE LUXEMBOURG
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

FICHE PROJET
MAI 2017

PCDR Saint-Hubert - Réhabilitation du centre de Mirwart

Dossier n° : 397.17

Echelle : 1/500

Plan n° : 1/3

Pierard Christine SPRL
Rue de Namaisy n°20
6870 Hatrival
Tel: 061/61.44.41
info@pierardc.be
TVA : BE0882.887.367



Christine
PIERARD

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINT-HUBERT
Place du Marché n°1
6870 Saint-Hubert

Profil en travers type A

Echelle 1/50

Profil en travers type B

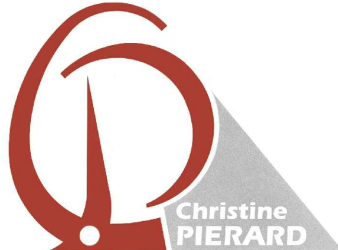
Echelle 1/50

Profil en travers type C

Echelle 1/50

PROVINCE DE LUXEMBOURG COMMUNE DE SAINT-HUBERT		FICHE PROJET MAI 2017	
PCDR Saint-Hubert - Réhabilitation du centre de Mirwart			
Dossier n° : 397.17	Echelle : 1/500	Plan n° : 2/3	
Pierard Christine SPRL Rue de Namaisy n°20 6870 Hatrival Tel: 061/61.44.41 info@pierardc.be TVA : BE0882.887.367  Christine PIERARD		ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-HUBERT Place du Marché n°1 6870 Saint-Hubert	



PROVINCE DE LUXEMBOURG COMMUNE DE SAINT-HUBERT		FICHE PROJET MAI 2017	
PCDR Saint-Hubert - Réhabilitation du centre de Mirwart			
Dossier n° : 397.17	Echelle : 1/500	Plan n° : 3/3	
Pierard Christine SPRL Rue de Namaisy n°20 6870 Hatrival Tel: 061/61.44.41 info@pierardc.be TVA : BE0882.887.367		 ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-HUBERT Place du Marché n°1 6870 Saint-Hubert	



PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets matériels

- logements tremplins à Awenne

PM-1-003

Awenne – Création de logements tremplin**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste en la création de deux logements tremplin dans un double bâtiment (voir plans en annexe).

Chaque logement disposera des locaux suivants :

- au rez-de-Chaussée : salle à manger, salon, cuisine, buanderie, WC, hall ;
- à l'étage : 2 chambres, salle de bain, bureau.

Chacun disposera également de sa propre terrasse et de son espace de terrain privatif. Ils partageront par contre la même cour avant.

Ce bâtiment sera implanté à Awenne, à l'extrémité du village, face au terrain de football, sur le lotissement communal (lot B) – voir plan de situation.

Le bâtiment sera conçu dans un souci de simplicité, fonctionnalité, durabilité, d'entretien minimum et de développement durable, en particulier au niveau énergétique.

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré.

L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune.

Secondairement, la commune génère un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement locatif financièrement accessible à des jeunes ménages.⁵⁶

2. Justification du projet

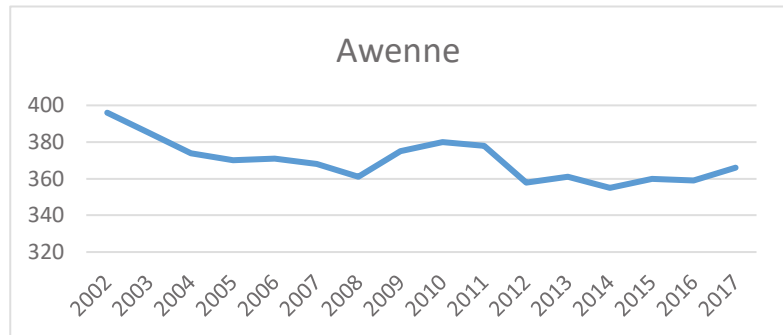
Le projet vise à répondre directement à plusieurs situations et évolutions problématiques au niveau démographique, interdépendantes :

- Saint-Hubert a perdu près de 3% de sa population depuis 2008. Sur un laps de temps plus long, il apparaît qu'elle est moins peuplée en 2016 qu'en 1990. Cette évolution globalement négative est rare en province de Luxembourg. Elle contraste singulièrement avec la dynamique démographique de l'arrondissement et des communes voisines, en particulier Libin et Libramont ;

⁵⁶ Source : FRW, Les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie, N°2, Le logement «tremplin» ou logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne foncière locale, juin 2006.

- La Commune se singularise par ailleurs par un solde naturel négatif : entre 2000 et 2016, on a enregistré à Saint-Hubert plus de décès (1057) que de naissances (971). Sur ce laps de temps, le solde naturel est donc négatif de 86 unités ;
- Le territoire abrite enfin une population plus âgée que celle de l'arrondissement et de la province, conséquence d'un déficit de population jeune et d'une sur-représentation de population âgée. En particulier, les moins de 20 ans et les 30-40 ans sont sous-représentés.

À Awenne même, qui a compté près de 400 habitants en 2002, la population a fortement décliné entre 2011 et 2014. Depuis, le village connaît une timide embellie. Après Mirwart, il est le moins peuplé de la commune.



L'objectif est donc triple : en retenant ou en attirant de jeunes ménages pour qu'ils s'installent durablement, il s'agit d'encourager la légère reprise de la croissance démographique, de stimuler les naissances pour tendre vers un solde naturel plus favorable et, en conséquence, de contribuer au rajeunissement de la population communale.

Indirectement, il s'agit de maintenir une population jeune dans le tissu villageois, bénéfique à plusieurs titres, dont le maintien de services de proximité, comme l'école par exemple.

Outre le fait que la commune y dispose de lots directement bâtissables, le choix d'Awenne pour implanter le projet se justifie d'une part par le fait que ce village est excentré et donc naturellement moins attractif pour le public jeune et d'autre part qu'il subit une perte régulière de population sur le long terme (-3,2% sur les 10 dernières années).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet rencontre pleinement le défi du PCDR et directement deux de ses objectifs stratégiques.

La mise à disposition de bâtiments adaptés à loyer modéré pour de jeunes ménages constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie et les moyens de venir et rester à Saint-Hubert ».

Le projet contribue par ailleurs directement à « Renforcer l'attractivité du territoire en général » (objectif 1) et, surtout, à « Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes » (objectif 2).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux. Les bâtiments projetés seront conçus afin d'être peu énergivores et le plus respectueux possible de l'environnement et du cadre de vie (intégration architecturale). Le projet n'a pas spécialement d'impact au niveau du pilier social-culturel, sauf en maintenant une population jeune dans le tissu villageois.	+	+	+

5. Localisation et statut

Localisation : à l'extrémité du village d'Awenne (voir plan de situation).

Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété : propriété communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune de Saint-Hubert.

Parties prenantes : Commune de Saint-hubert, CLDR, RW.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
La parcelle à construire fait partie d'un lotissement communal et est propriété communale.
- **État du dossier**
Etude au stade avant-projet chiffré.
- **Programme des travaux**
Réalisation des travaux en une phase.
- **Planification**
Convention 2020.
Etude des aménagements et démarches administratives en 2020.
Lancement des travaux en 2021.
Fin des travaux en 2022.
- **Démarches administratives à réaliser**
Obtention du permis d'urbanisme
Définition des modalités de location (montant du loyer, système de rétrocession...).
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Conclusion d'un contrat de location entre la Commune et les locataires, avec état des lieux d'entrée et de sortie.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA	385.499,15 €	DR (404.217,41€)
Gros Œuvre	153.301,65 €	Commune (104.217,41€)
Toiture plate	3.105,00 €	
Toiture	30.490,50 €	
Menuiseries extérieures	22.307,50 €	
Electricité	18.400,00 €	
Plafonnage	15.429,00 €	
Chauffage	20.750,00 €	
Sanitaire	16.000,00 €	
Ventilation	17.500,00 €	
Revêtements	30.909,00 €	
Menuiserie intérieure	17.924,00 €	
Isolation	19.382,50 €	
Abords	20.000,00 €	
Frais (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé, PEB) – 9%	34.694,92 €	
TVA (21%)	88.240,76 €	
Total (TFC)	508.434,83 €	

Projet rémunérateur : oui

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de logements tremplins construits	2	Commune, via les plans as-built

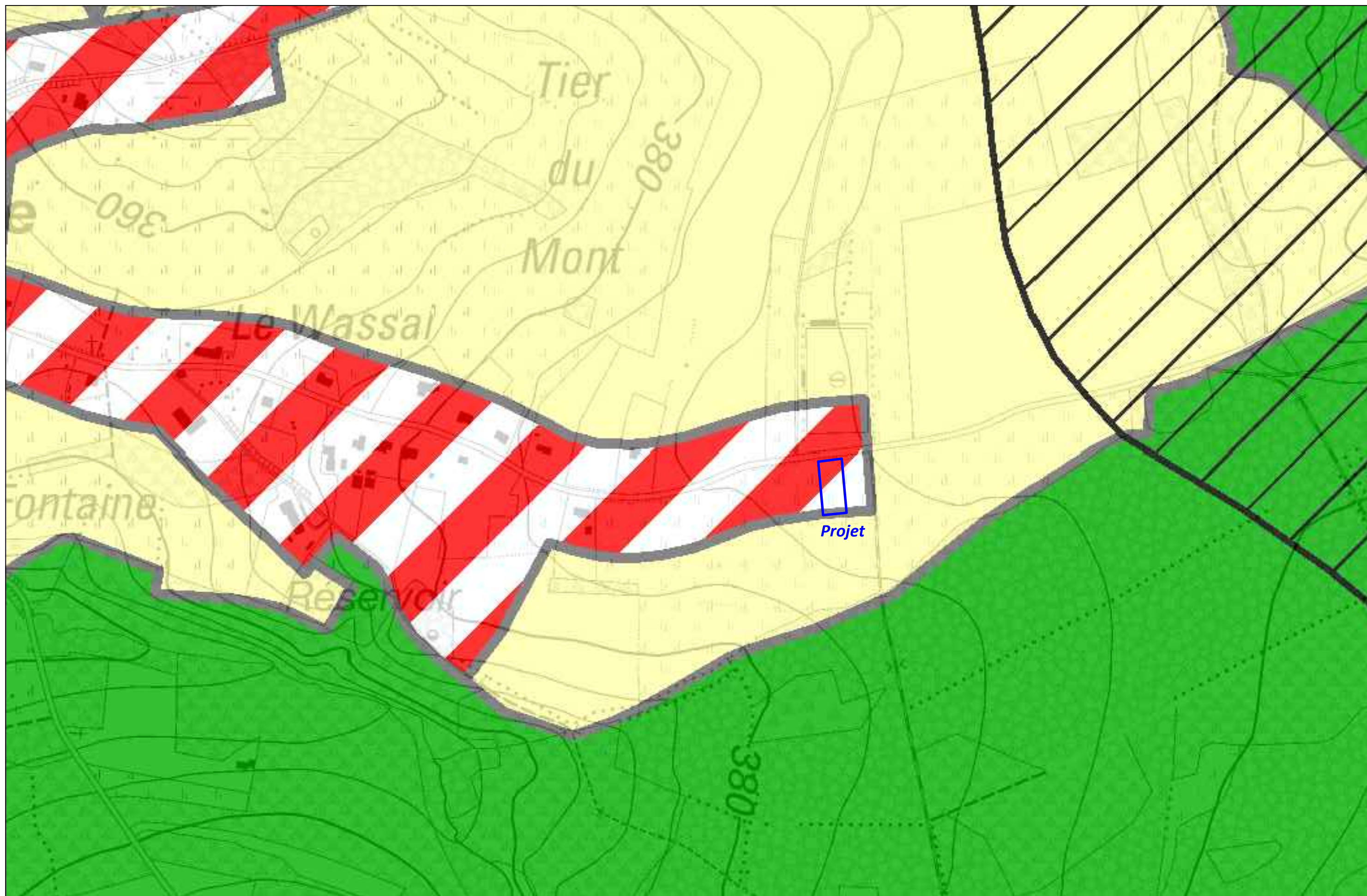
- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de jeunes ménages accueillis	2 en 2024 4 en 2029	Commune via contrats de location
Nombre de jeunes ménages implantés sur la commune après passage par un des logements tremplins	2 en 2029	Commune, via le mécanisme de rétrocession partielle du loyer.

10. Annexes

- Plans d'avant-projet (8 plans).
- Esquisses 3D (2 parties).
- Plan de lotissement.
- Périmètre d'intervention sur plan de secteur.
- Reportage photographique.

PCDR Saint-Hubert - Logements tremplin Awenne - Situation au plan de secteur



Province de LUXEMBOURG
Commune de SAINT-HUBERT
3ème division /AWENNE/

Section A
Rue du Fourneau Saint-Michel

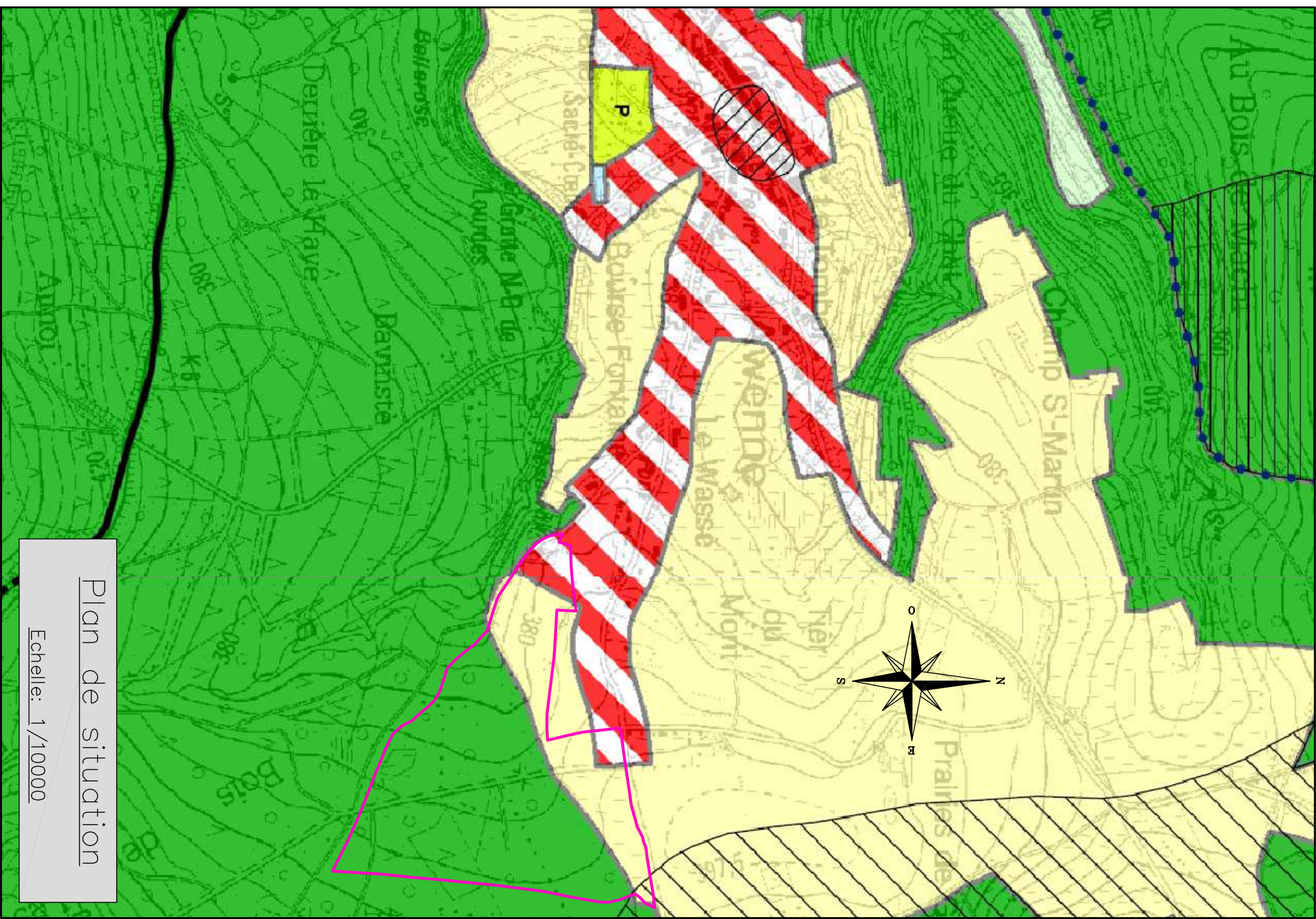
**Projet de Lotissement
des parcelles n° 2060,
2061, 2070, 2074B, 2074D, 2074E, 2075B et 2075C
Plan 1/3 : situation et aménagement**

Plan 1/3 : situation et aménagement

Propriétaire :
Ville de SAINT-HUBERT
Place du Marché 1
6870 SAINT-HUBERT

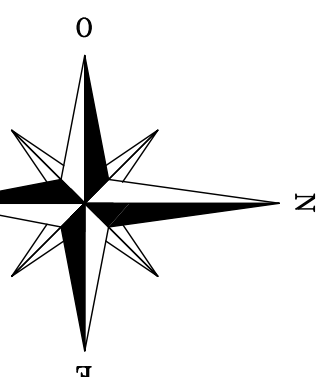
Les codes et superficies indiquées sont basées sur la situation des lieux et sont données sans garantie. Ce plan ne peut en aucun cas être annexé à un acte de vente. Un plan de bornage contradictoire sera dressé par un Géomètre-Expert avant la vente des lots.

GEOMETRIC
Barthélemy Yan
 Géomètre-Expert
 assement de la situation de
 l'emprise d'un terrain
 sur l'alignement de la
 voirie
 06 12 23 44 36
 06 12 23 44 36
 y@geometric.ch



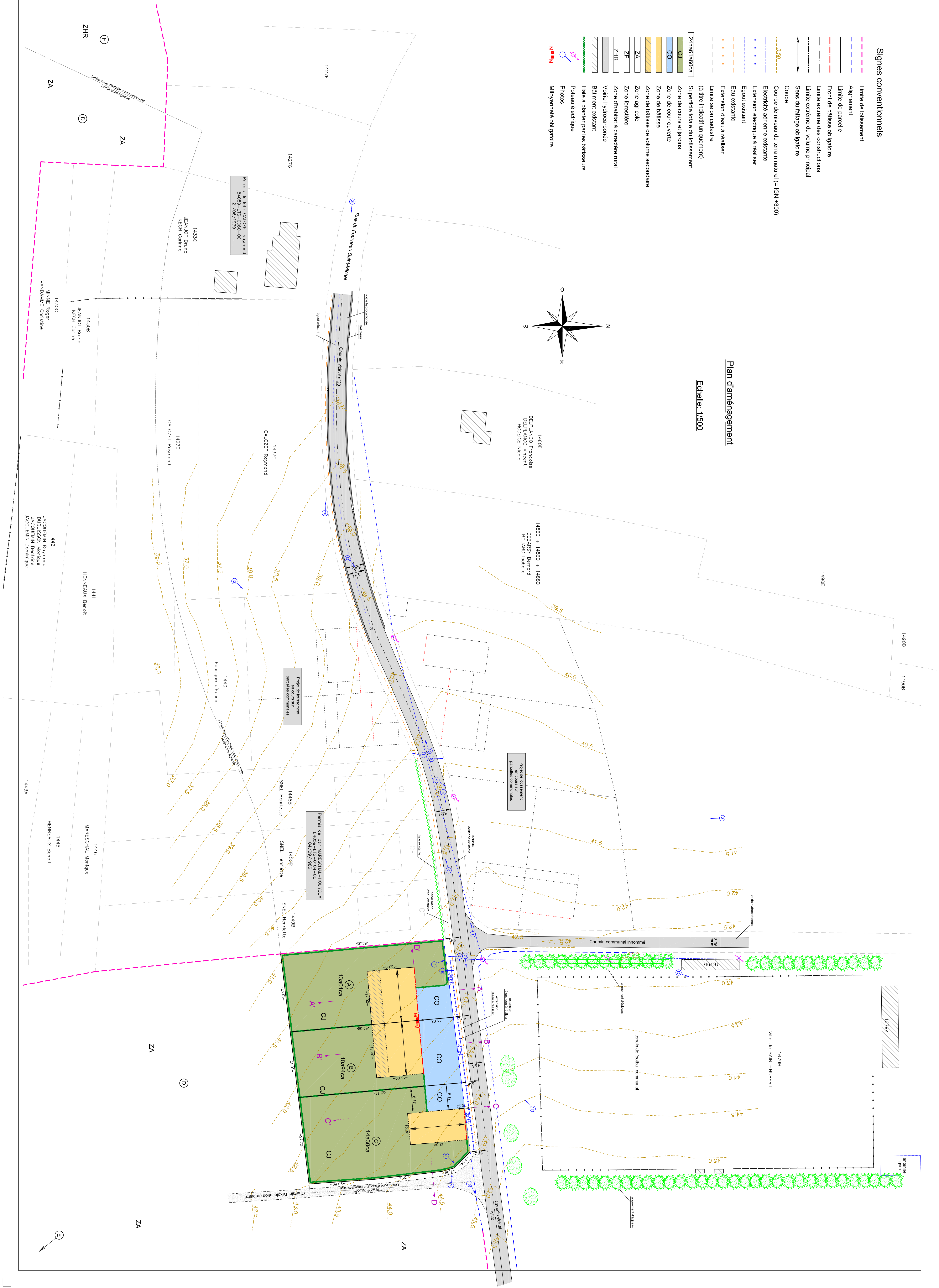
Signes conventionnels

- | | |
|--|---|
| | Lettre de bloisement |
| | Alignement |
| | Lettre de parole |
| | Lettre de blâsse obligatoire |
| | Lettre expliquant des constructions |
| | Lettre expliquant le volume principal |
| | Sens de blâsse obligatoire |
| | Courte |
| | Courte de niveau du terrain naturel (c GN +200) |
| | Éclaircie relative existante |
| | Extension électrique à réaliser |
| | Egout existant |
| | Eau existante |
| | Extension d'eau à réaliser |
| | Lettre selon catistra |
| | (à être indiquée uniquement) |
| | Supplément total du bloisement |
| | Zone de cours et jardins |
| | Zone de cour ouverte |
| | Zone de blâsse |
| | Zone de blâsse de volume secondaire |
| | Zone agricole |
| | Zone forestière |
| | Zone résistante à incendie rural |
| | Vente hydraulique |
| | Bâtiment existant |
| | Haie à planter par les blâsseurs |
| | Potau électrique |
| | Procto |
| | Mécanisme végétative |



Plan d'aménagement

Echelle: 1/500



Awenne – Logements tremplin

PHOTO 1



PHOTO 2

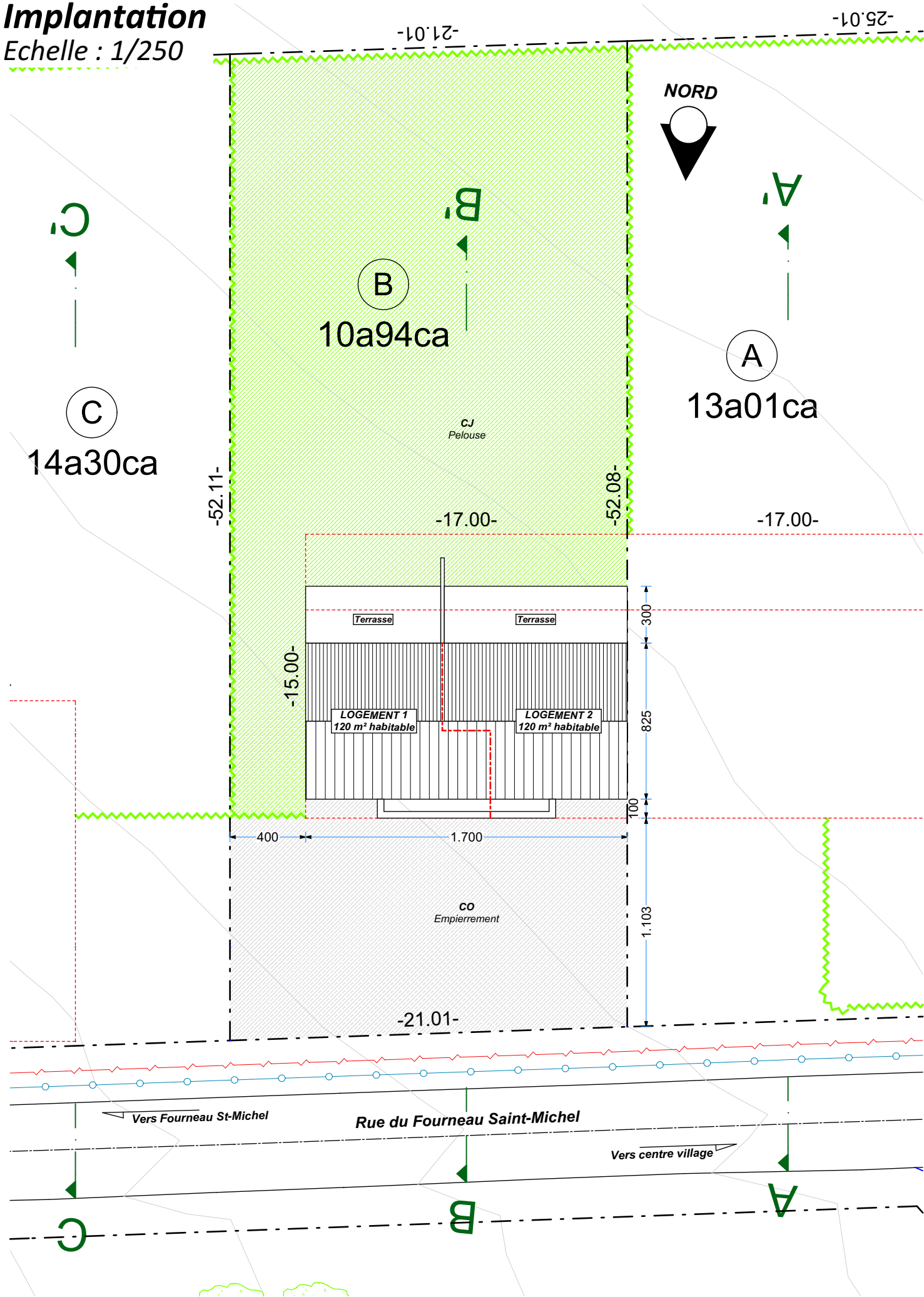


Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA	385.499,15 €	DR (404,217,41€)
Gros Œuvre	153.301,65 €	Commune (104,217,41€)
Toiture plate	3.105,00 €	
Toiture	30.490,50 €	
Menuiseries extérieures	22.307,50 €	
Electricité	18.400,00 €	
Plafonnage	15.429,00 €	
Chauffage	20.750,00 €	
Sanitaire	16.000,00 €	
Ventilation	17.500,00 €	
Revêtements	30.909,00 €	
Menuiserie intérieure	17.924,00 €	
Isolation	19.382,50 €	
Abords	20.000,00 €	
Frais (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé, PEB) - 9%	34.694,92 €	
TVA (21%)	88.240,76 €	
Total (TFC)	508.434,83 €	

Répartition des subsides

Développement rural	80% < 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50% > 500.000€	4.217,41 €
Total Développement rural		404.217,41 €
Solde à charge communale		104.217,41 €

Implantation
Echelle : 1/250



PROVINCE DE LUXEMBOURG
COMMUNE DE SAINT-HUBERT

FICHE PROJET

Plan n° : 1/10	Maître de l'ouvrage : Administration communale de Saint-Hubert Place du Marché n°1 6870 Saint-Hubert
Dossier n° : 397.17	
Cadastre : Parcelle : 2060/partie Division : 3 Section : A	Travaux : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS TREMLIN Rue du Fourneau Saint-Michel "Lot n°B" 6870 Awenne
Date : 23/05/2017 Echelles : 1/250 1/100 1/75	Objet : <i>Implantation</i> <i>Vues en plan</i> <i>Elévations, coupe</i>

Modifications :

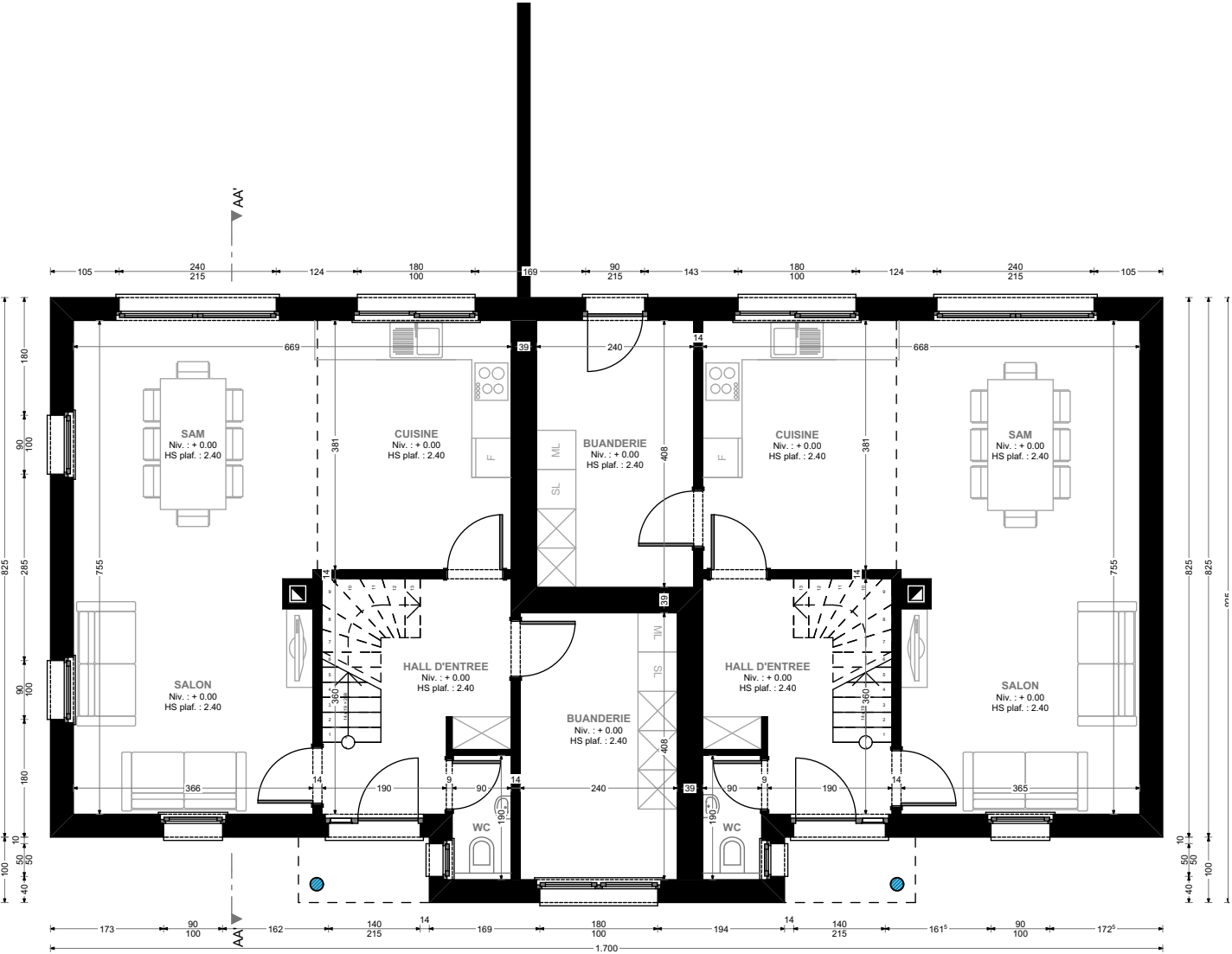
Approuvé par le maître d'ouvrage en date du :

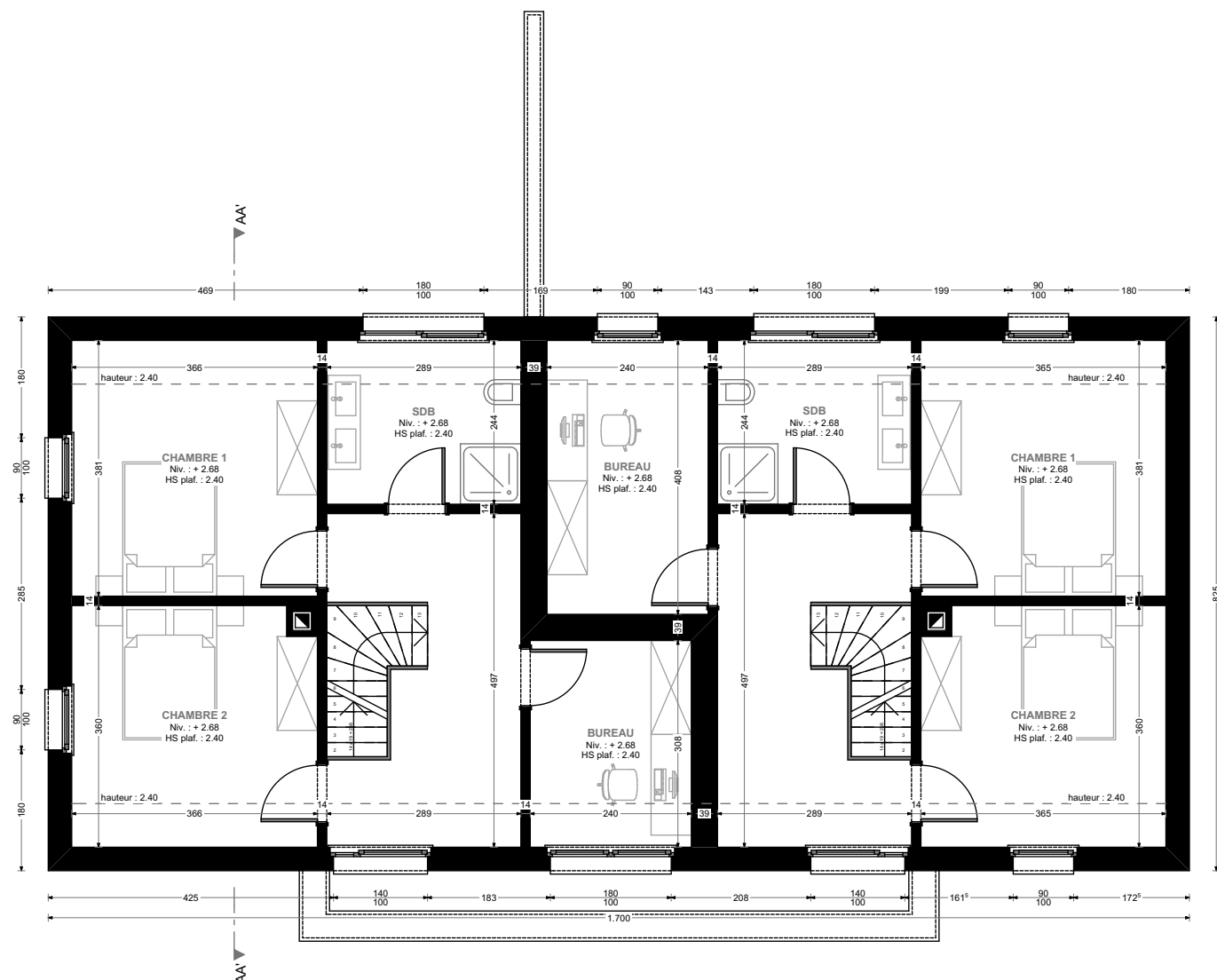
Pierard Christine SPRL
Rue de Namaisy n°20
6870 Hatrival
TVA : BE0882.887.367

Tel : 061/61.44.41
info@pierardc.be

Rez-de-chaussée

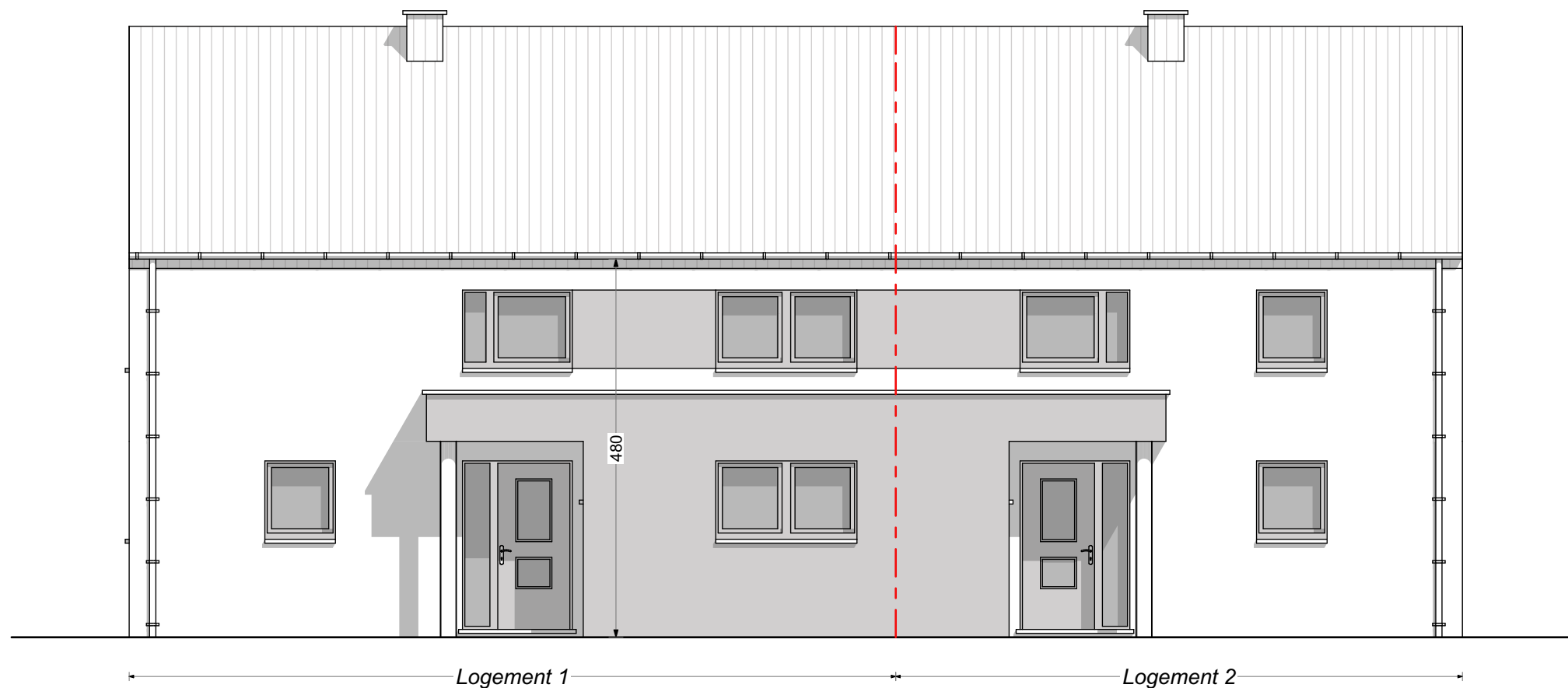
Echelle : 1/100





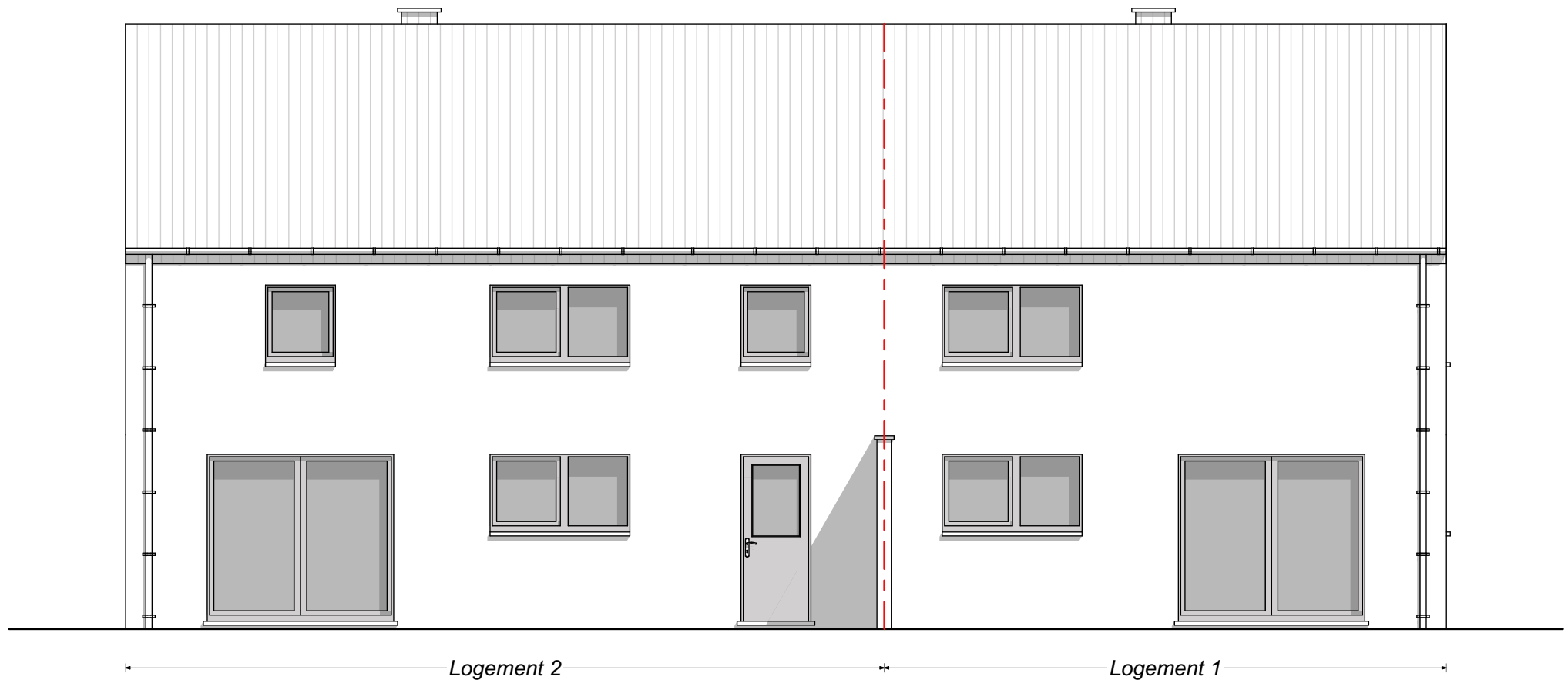
Façade avant

Echelle : 1/75



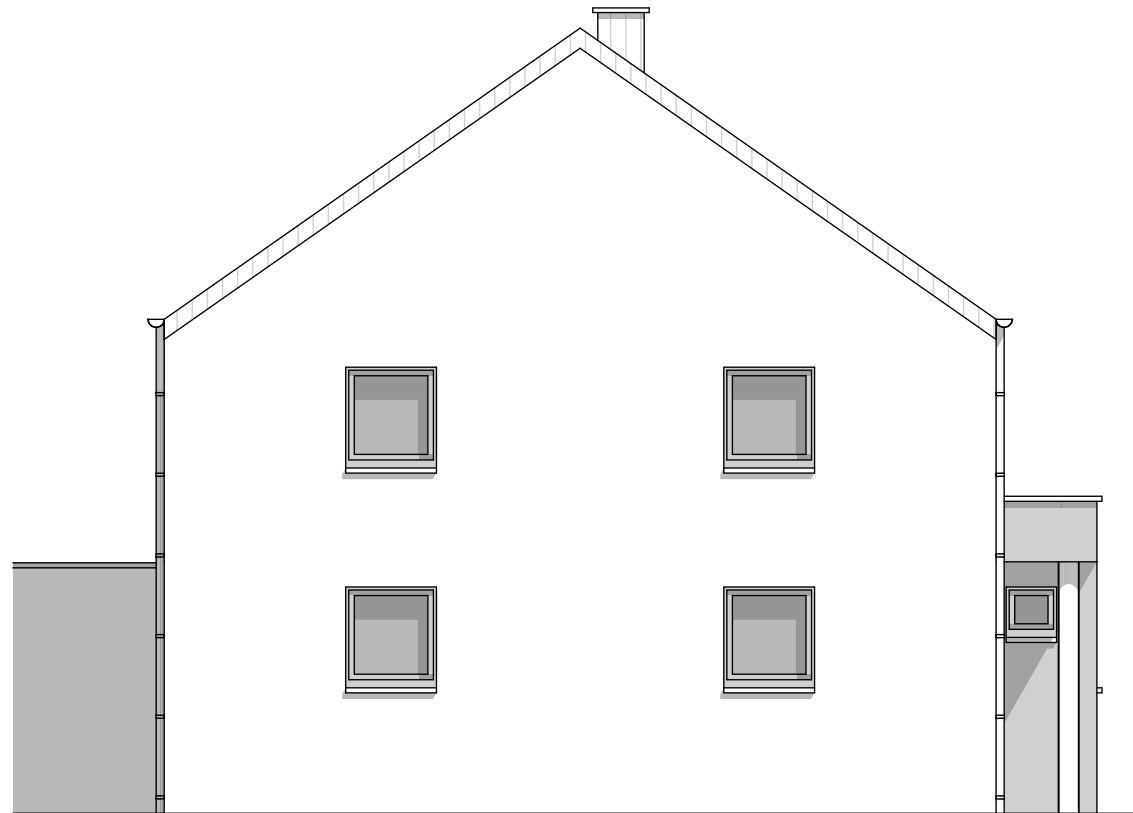
Façade arrière

Echelle : 1/75



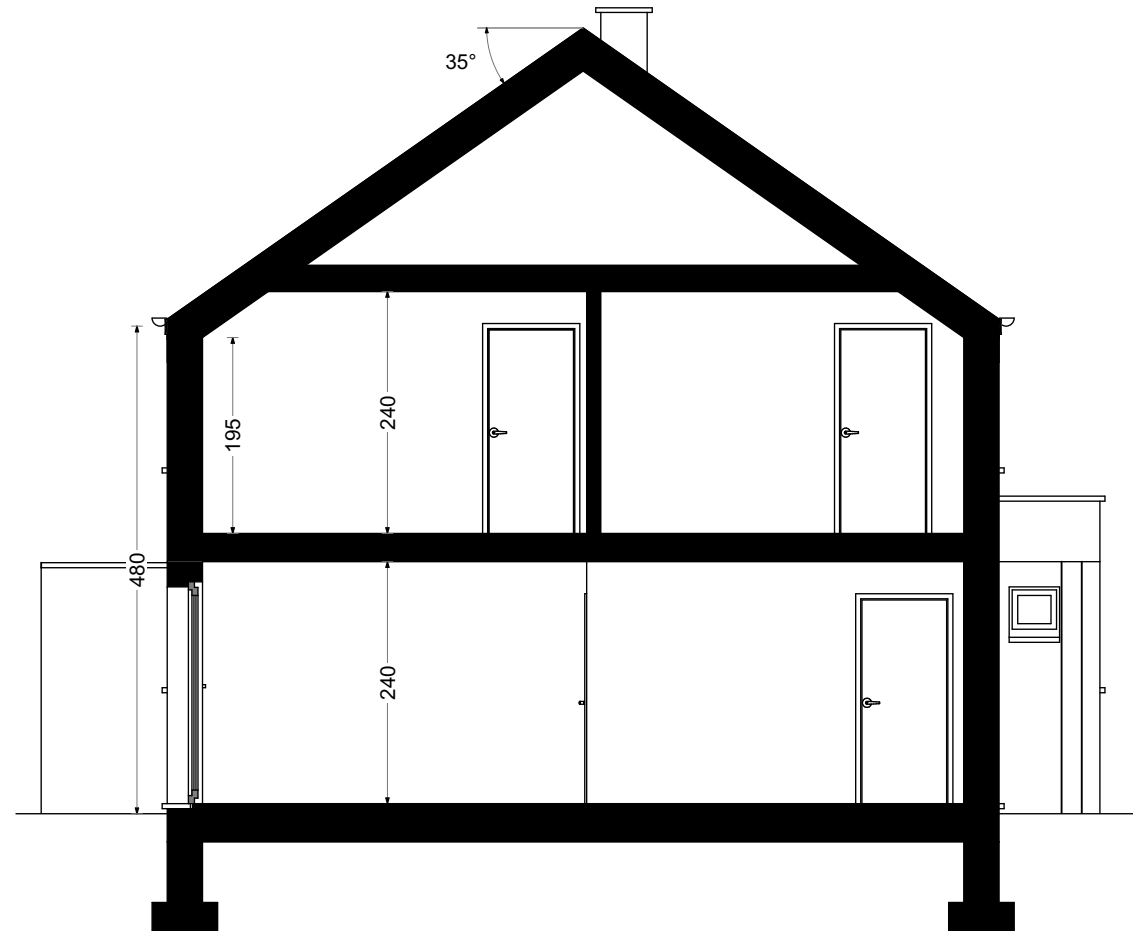
Façade gauche

Echelle : 1/75



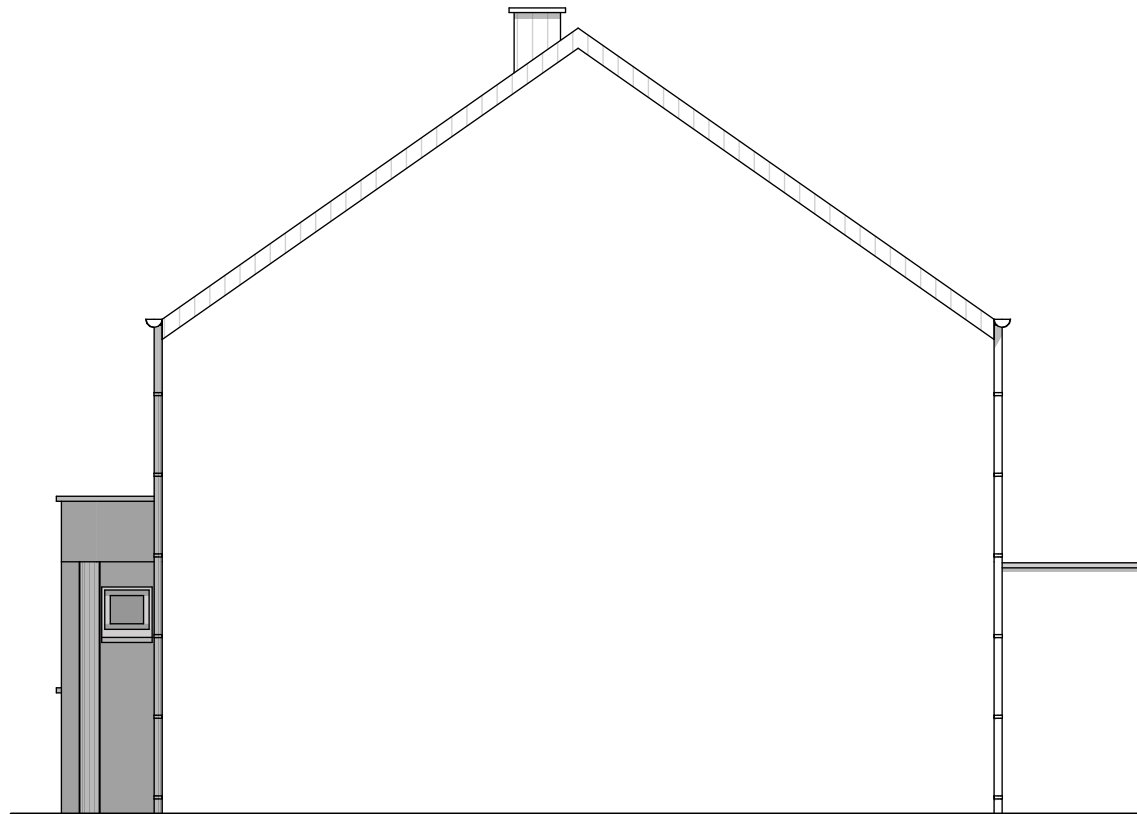
Coupe A-A

Echelle : 1/75



Façade droite

Echelle : 1/75



3D1



3D2



Logements
tremplin
Awenne

Mai
2017



Fiche
projet

10/10

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets matériels

- halls relais à Saint-Hubert

PM-1-004

Saint-Hubert – ZAE – Construction de halls relais

1. Description succincte du projet

Le projet, porté par l'Intercommunale IDELUX à l'aide de subsides régionaux spécifiques, consiste à construire, sur la zone d'activité économique de Saint-Hubert, un bâtiment abritant deux halls relais comportant chacun un espace de travail de 300 m² intérieur.

A côté de cet espace, chaque hall relais reprendra également une partie administrative de l'ordre de 35 m², avec bureau, sanitaires, kitchenette. L'aménagement des abords (accès, parkings, espaces verts) est aussi prévu.

IDELUX va réaliser ces travaux dans le cadre d'une procédure de marché public de conception-réalisation. Les plans du bâtiment seront donc établis par le soumissionnaire retenu, suivant les exigences techniques et fonctionnelles définies par l'Intercommunale.

Les halls relais d'IDELUX sont des bâtiments destinés à accueillir de jeunes entreprises durant la période nécessaire au lancement et à la croissance de leurs activités⁵⁷.

2. Justification du projet

La commune de Saint-Hubert ne compte qu'une zone d'activité économique opérationnelle, gérée par IDELUX. Malgré une extension de son périmètre équipé, celle-ci ne rencontre pas le succès escompté et ne voit pas l'arrivée de nouveaux investisseurs. Ce constat contraste avec le succès de ZAE dans certaines communes voisines, comme Libramont ou Libin.

En effet, le projet prioritaire du PCDR initial consistait en l'aménagement d'un atelier rural dans l'ancien abattoir. Ceci n'a pu être réalisé faute d'un subside du SAR. Il était crucial de répondre au besoin identifié par un projet certain.

Stimuler l'émergence et accompagner des jeunes entreprises dans leur développement en mettant transitoirement à leur disposition des bâtiments appropriés est donc nécessaire, en espérant que ces entreprises s'implanteront ensuite durablement sur le territoire communal.

Ce soutien permettra également le renforcement de l'économie marchande, dans une Commune marquée par l'importance de l'emploi public.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet rencontre pleinement le défi du PCDR et directement un de ses objectifs stratégiques.

La mise à disposition de bâtiments adaptés pour des jeunes entreprises constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie et les moyens de venir et rester à Saint-Hubert ».

⁵⁷ Source : www.idelux-aive.be

Le projet contribue par ailleurs directement à « stimuler le développement de l'activité économique et la mise à l'emploi » (objectif 5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a avant tout une portée économique, en stimulant l'installation de nouvelles entreprises et en accompagnant leur croissance. Les bâtiments projetés sont conçus afin d'être économiques dans leur utilisation et peu énergivores (K<55 pour l'espace de travail et à K<35 pour les locaux administratifs), en privilégiant les énergies renouvelables. Le projet est neutre au niveau du pilier social-culturel.	0	+	+++

5. Localisation et statut

Localisation : dans la ZAE de Saint-Hubert (voir plan de situation).

Statut au plan de secteur : Zone d'activité économique mixte.

Statut de propriété : propriété d'IDELUX.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : IDELUX.

Parties prenantes : IDELUX, RW, ADL.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

La parcelle à construire est propriété d'IDELUX.

Projet nécessitant des subsides régionaux (Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche).

- **État du dossier**

Cahier des charges relatif au marché de conception-réalisation établi.

- **Programme des travaux**

Réalisation des travaux en une phase dans le cadre d'un marché de conception-réalisation.

- **Planification**

- a. septembre 2017 : publication de l'avis de marché
- b. décembre 2017 : attribution
- c. février 2018 : notification
- d. octobre/novembre 2018 : obtention des autorisations / permis
- e. printemps 2019 : début des travaux
- f. printemps 2020 : fin des travaux

- **Démarches administratives à réaliser**

Passation du marché public.

Etude du projet par le soumissionnaire.

Obtention des permis et autorisations.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Conclusion par IDELUX d'un contrat de location avec les entreprises accueillies, avec état des lieux d'entrée et de sortie.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Estimation globale (avant lancement du marché)	750.000 € HTVA pour le double hall.	DGEE

Projet rémunérateur : oui

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de halls relais construits	2	IDELUX

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de jeunes entreprises accueillies	2 en 2022	IDELUX via contrats de location
Nombre d'entreprises implantées sur la commune après passage par le hall relais	1 en 2027	ADL via répertoire.

10. Annexes

- Plan de situation

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets immatériels

- schéma de développement communal

PI-1-001

Elaboration d'un schéma de développement communal (SDC)

1. Description succincte du projet

Cette action vise à établir un Schéma de Développement communal (SDC)⁵⁸ sur base du nouveau Code du Développement Territorial (CoDT).

Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal.

L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

La stratégie territoriale du schéma de développement communal définit :

- 1° les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, et la manière dont ils déclinent les objectifs régionaux du schéma de développement du territoire ou, le cas échéant, les objectifs pluricommunaux du schéma de développement pluricommunal ;
- 2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales ;
- 3° la structure territoriale.

Les objectifs communaux visés à l'alinéa 1er ont pour but :

- 1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle du territoire et des ressources ;
- 2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
- 3° la gestion qualitative du cadre de vie ;
- 4° la maîtrise de la mobilité.⁵⁹

2. Justification du projet

Il s'agit pour la Commune de Saint-Hubert de se doter d'un outil de pilotage de son aménagement du territoire sur le long terme pour répondre au mieux aux différents enjeux spécifiques qui sont les siens.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet rencontre prioritairement l'objectif transversal du PCDR : « Mettre en place une politique de gestion du territoire qui garantisse la cohérence entre volonté, moyens et résultats. »

Le SDC visant à répondre aux enjeux territoriaux spécifiques à Saint-Hubert, il permettra donc indirectement de répondre au défi : « Continuer à créer les conditions qui donnent l'envie et les

⁵⁸ Ex Schéma de Structure communal suivant le CWATUP.

⁵⁹ CoDT, Art. D.II.10

moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert » et aux 5 objectifs du PCDR que celui-ci sous-tend.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La réalisation d'un SDC, par les dimensions qu'elle permet d'embrasser et les objectifs qui doivent la sous-tendre, vise à améliorer les dimensions socio-culturelle, environnementale et économique du territoire communal.	++	++	++

5. Localisation et statut

Le SDC s'applique à tout le territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Ville de Saint-Hubert.

Parties prenantes : Ville de Saint-Hubert, auteur de projet, RW, Commissions communales et régionales, grand public.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
Initiative communale ne demandant pas de préalable
- **État du dossier**
Décision de réaliser un SDC à prendre par le Conseil communal de Saint-Hubert.
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
Décision d'élaborer un SDC à prendre par le Conseil communal en 2018.
Réalisation du dossier en 2018-2019.
- **Démarches administratives à réaliser**
Marché public d'auteur de projet à lancer.
Etablissement du SDC suivant la procédure prévue par le CoDT.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Sans objet

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Elaboration du SDC.	60.000 €	DGO4 (60% soit 36.000 €) Fonds propres (40% soit 24.000 €)

Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
SDC approuvé	1	Délibération communale et régionale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)
Sans objet

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets immatériels

- réunion publique

PI-1-002

Réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial

1. Description du projet

Le projet consiste en l'organisation d'une réunion publique annuelle de présentation, par leurs porteurs, des différents programmes de développement déployés sur le territoire communal.

Les programmes et acteurs concernés sont, à une échelle locale : le PCDR, la Rénovation urbaine, l'Agence de Développement local, le Plan de Cohésion sociale, le Syndicat d'initiative, l'Aérodrome, Idelux (ZAEM). À une échelle transcommunale, ce sont : la Grande Forêt de Saint-Hubert, la Cellule Culture Haute-Lesse, le Groupe d'Action locale Nov'Ardenne.

Une promotion large de cette réunion sera faite, de manière à stimuler la participation des habitants, lesquels pourront interpeller les intervenants.

La conduite en sera confiée à un animateur professionnel indépendant.

Se créera ainsi un moment de dialogue entre opérateurs de développement et population.

Dans ce projet, la CLDR a un rôle d'organisateur et d'intervenant. La manifestation sera placée sous son égide.

(Une 1^{re} réunion de ce type eut lieu le 22/04/2015 à l'Aérodrome de Saint-Hubert. Les plans d'action du PCDR, du RSI, de la MdT, de l'ADL, d'Idelux, de la MCFA, du GAL pour le développement de la commune y furent présentés devant 21 membres de la CLDR et 22 habitants).

2. Justification du projet

Comme beaucoup de communes, Saint-Hubert engage nombre de structures, programmes et projets de développement local et participe à plusieurs projets de développement transcommunal.

Mais peu de ces programmes ont, comme le PCDR, une assise populaire. De plus, en-dehors du Collège et du Conseil communaux, il n'y a pas de lieu ou de moment où peuvent se créer l'échange et la coopération entre eux. Pourtant, tous empruntent, à des moments différents, des tronçons de parcours communs ou partagent des pans thématiques.

Or la qualité du développement d'un territoire tient en partie à la cohérence entre programmes et projets qui le portent, ainsi qu'au soutien que lui accorde la population.

Le projet en question se justifie donc par le besoin d'informer les habitants de l'existence, des finalités, des réalisations des différents programmes de développement concernant le territoire communal et par l'ambition de révéler les proximités et les plages de coopération possibles entre eux.

Il répond aussi au besoin de montrer, en une seule photo, que beaucoup d'énergies s'emploient à améliorer l'attractivité de Saint-Hubert.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit entretient un rapport singulier avec la stratégie du PCDR.

En effet il entend rendre compte, publiquement et régulièrement, de la manière dont la CLDR et la Commune travaillent à réaliser les objectifs du PCDR.

Mais il dressera aussi un tableau comparatif des finalités, moyens et réalisations de l'ensemble des programmes et projets de développement local, mettant ainsi en perspective les objectifs du PCDR.

Autrement dit, cette réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial s'attache à la publicité et à la convergence des objectifs de ce développement.

En ce sens, il vérifie que les divers plans d'action exposés créent bien, chacun à sa manière, « les conditions qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il sert tout particulièrement le 1^{er} objectif de la stratégie :

- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. »

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a potentiellement un impact positif sur les trois piliers du développement durable, par les coopérations qu'il peut induire entre programmes et porteurs de projet dans les domaines économique, social, culturel et environnemental. Il ne saurait en tout cas avoir d'impact négatif.	+	+	+

5. Localisation et statut

Tenue de la réunion dans une salle communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, les différents opérateurs de développement territorial.

Est porteur du projet : la CLDR.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Aucun.
- **État du dossier**
 - Projet prioritaire du PCDR (Lot 1) ;
 - Expérience conduite une 1^{re} fois en avril 2015.
- **Programme des travaux**
 - Préparation en CLDR ;
 - Sollicitation des différents intervenants ;
 - Détermination d'une date et d'un lieu ;
 - Réservation d'un animateur ;
 - Promotion de la réunion auprès de la population ;
 - Préparation logistique de la salle ;
 - Organisation de la réunion proprement dite ;
 - Évaluation en CLDR.
- **Planification**
 - Manifestation sur une seule soirée.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Réservation de l'espace ;
 - Réservation de matériel (projection).
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Aucun.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Honoraires d'animation. Total (TFC)	500€	Commune

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Tenue de la réunion publique de présentation des programmes de développement territorial	1/an	Commune (CLDR)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de programmes différents présentés par leurs porteurs	6	Commune (CLDR)
Nombre d'habitants composant le public (hors CLDR)	40	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets immatériels

- fête des associations

PI-1-003

Fête des Associations, impliquant les publics jeune et âgé

1. Description du projet

Le projet consiste en la présentation publique, au cours d'une grande manifestation unique, de l'ensemble des associations actives sur le territoire de Saint-Hubert, avec possibilité de démonstration des activités proposées par chacune.

Au cours de cette manifestation seront mises à l'honneur les associations travaillant avec les publics jeunes et âgés. Pour l'occasion seront organisées des activités associant ces deux publics.

Dans ce projet, la CLDR a un rôle d'ensemblier et de garant de l'esprit de l'initiative, non d'organisateur actif, mais la manifestation sera placée sous son égide.

2. Justification du projet

Une 1^{re} Fête des associations a été conduite avec succès en mai 2014.

Depuis lors, il est régulièrement demandé, par les associations elles-mêmes, par la CLDR, que soit reproduite cette action phare et fédératrice, illustrant la variété et la vitalité du secteur associatif de Saint-Hubert.

Mais cette 1^{re} édition avait révélé toute la difficulté, pour une Commission consultative, à mettre sur pied pareil événement (constitution d'une base de données, prises de contact, établissement d'un programme, gestion de l'occupation de l'espace, organisation des autorisations, de la promotion et de la logistique, etc.). Désormais, l'organisation de la Fête des associations est inscrite dans le plan d'action de l'ADL.

Si le projet se justifie par le besoin de montrer le dynamisme du secteur associatif local, il se justifie aussi par l'intérêt de créer des ponts et des synergies entre associations, en l'absence de tout lieu ou instance de coordination, et par l'opportunité qu'il offre de créer des ateliers intergénérationnels.

En 2010, quand le projet fut conçu, il répondait d'abord et surtout au besoin de contrebalancer l'image négative de Saint-Hubert. Désormais, il doit venir en appui à une dynamique de changement en cours et amplifier l'image d'un territoire vivant, imaginaire et, surtout, accueillant et intégrateur des différentes catégories d'habitants.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient pleinement le défi du PCDR et directement deux de ses objectifs stratégiques.

L'organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il contribue directement à :

- « favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement. » (Objectif 3)
- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. » (objectif 1)

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur le pilier social et culturel, par la coopération qu'il induit entre associations, par la rencontre et les échanges qu'il crée entre associations et public, entre publics jeune et âgé. L'impact sur le pilier économique tient essentiellement aux retombées qu'il peut entraîner pour le secteur de l'.	+++		+

5. Localisation et statut

Le centre-ville. Dans l'espace public.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, l'ADL, le PCS.

Est porteur du projet : la CLDR. L'ADL en sera le coordinateur principal.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Disponibilité de l'ADL pour coordonner l'organisation du projet.
- **État du dossier**
 - Projet prioritaire du PCDR (Lot 1) ;
 - Expérience conduite une 1^{re} fois en 2014 ;
 - Inscription dans le Plan d'action de l'ADL (projet à court terme).
- **Programme des travaux**
 - Actualisation de l'inventaire des associations ;
 - Constitution d'un Comité de projet ;
 - Établissement de la programmation (date, activités) et d'un plan d'occupation du sol ;
 - Préparation des ateliers intergénérationnels ;
 - Campagne promotionnelle de la manifestation ;
 - Préparation logistique ;
 - Organisation de la manifestation proprement dite ;
 - évaluation.
- **Planification**
 - Manifestation sur une seule journée.

- **Démarches administratives à réaliser**
 - Réservation de l'espace ;
 - Réservation de matériel ;
 - Autorisation de police.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Système de comptage de la fréquentation.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Location de matériel (toilettes, tonnelles, etc.) ; - Frais de raccordement électrique ; - Frais de promotion (affiches, flyers) ; - Frais de droits d'auteurs (SABAM). Total (TFC)	6.000€	Commune Fondation Roi Baudouin

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Organisation de la Fête des Associations	1/an	Commune (ADL/CLDR)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'associations participant à la manifestation	50	Commune (ADL/CLDR)
Nombre de personnes (public) se rendant à la Fête	500	
Nombre d'activités intergénérationnelles proposées	5	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 1

projets immatériels

- deuxième opération de rénovation urbaine

PI-1-004

Confection d'un 2^e Programme de Rénovation urbaine

1. Description succincte du projet

L'intention communale, à confirmer par une décision formelle du Conseil communal, est d'initier un nouveau programme de Rénovation urbaine dans le prolongement de l'opération en cours. Celle-ci, approuvée par arrêté ministériel du 13 avril 1999, verra en effet son périmètre automatiquement abrogé le 31 août 2019.

L'objectif est de débiter l'élaboration du dossier au plus vite, pour limiter la période durant laquelle aucun périmètre ne sera opérationnel et donc aucun subside ne pourra être mobilisé.

L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.

L'opération de rénovation urbaine vise à maintenir et à améliorer l'habitat par une ou plusieurs des actions suivantes :

- 1^o la réhabilitation ou la construction de logements ;
- 2^o la création ou l'amélioration d'équipements collectifs tels que définis par le Gouvernement ;
- 3^o la création ou l'amélioration d'espaces verts ;
- 4^o la création ou l'amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service.

*Lorsqu'une commune réalise une opération de rénovation urbaine, la Région peut lui accorder une subvention.*⁶⁰

2. Justification du projet

S'inscrire dans une nouvelle opération de Rénovation urbaine permettra de réaliser les projets et actions n'ayant pu voir le jour dans le cadre de l'opération initiale et de mener de nouveaux projets, en les accordant aux besoins, enjeux et problèmes d'aujourd'hui.

Parmi ces derniers figurent :

- La poursuite de la désertification du centre, avec les impacts en termes de qualité du bâti qui en résultent : perte de 119 habitants (-3,8%) entre 2006 et 2016, avec passage sous la barre symbolique des 3.000 âmes (2.995) ;
- L'apparition d'une poche de pauvreté sur la Commune (augmentation importante du nombre de bénéficiaires du RIS) ;
- La présence de nombreuses cellules commerciales vides, contre laquelle l'ADL mène des actions.

⁶⁰ CoDT, Art. D.V.14

Le projet part du principe que retrouver un pôle fort, diversifié, attractif et dynamique, est positif pour l'ensemble du territoire et de la population.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet rencontre de manière évidente à la fois le défi, l'objectif transversal et tous les objectifs du PCDR.

Il s'agit tout d'abord, en agissant de manière forte sur le pôle et ses différentes fonctions, de « Continuer à créer les conditions qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert » (défi).

Il s'agit aussi, pour le centre-ville, de « Mettre en place une politique de gestion du territoire qui garantisse la cohérence entre volonté, moyens et résultats » (objectif transversal).

Au niveau des objectifs, tous sont concernés, surtout l'objectif 1 (« Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier ») et l'objectif 2 (« Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes »).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La réalisation d'une nouvelle opération de Rénovation urbaine, par les dimensions qu'elle permet d'embrasser et les objectifs qui doivent la sous-tendre, vise à améliorer les dimensions socio-culturelle, environnementale et économique du pôle communal.	++	++	++

5. Localisation et statut

La Rénovation urbaine concerne le centre-ville de Saint-Hubert, suivant un nouveau périmètre précis qui devra être défini.

Il s'agira probablement essentiellement de travailler sur la zone d'habitat de Saint-Hubert.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune.

Parties prenantes : Commune, auteur de projet, RW, Commissions communales et régionales, ADL, grand public.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
Initiative communale ne demandant pas de préalable
- **État du dossier**
Décision de réaliser une nouvelle opération de Rénovation urbaine à prendre par le Conseil communal de Saint-Hubert.
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
Décision d'élaborer une nouvelle opération de Rénovation urbaine à prendre par le Conseil communal en 2018.
Réalisation du dossier en 2018-2019.
- **Démarches administratives à réaliser**
Marché public d'auteur de projet à lancer.
Etablissement du dossier visant à faire reconnaître l'opération suivant la procédure prévue par le CoDT.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Elaboration du dossier de RU	50.000 €	DGO4 (60% soit 30.000 €) Fonds propres (40% soit 20.000 €)

Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouveau périmètre de RU approuvé	1	Délibération communale et régionale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Sans objet.